



2009
2010

2011

Rapport d'activité 2012



Sevadec

Syndicat d'Élimination
et de Valorisation des Déchets du Calaisis

SOMMAIRE

	1	Présentation générale du SEVADEC	p. 4
Indicateurs techniques	2	Le centre de tri	p. 18
	3	Les 8 déchèteries	p. 30
	4	Le centre de valorisation organique	p. 42
	5	Le centre de transfert	p. 56
	6	Récapitulatif	p. 62
		7	Les indicateurs financiers
	8	La prévention des déchets	p. 68
	9	La communication	p. 76
	10	Le lexique	p. 84

1. Présentation générale du SEVADEC

2 juin
2000

162 227
habitants

63
communes

Le **Syndicat d'Élimination et de Valorisation de Déchets du Calaisis** (SEVADEC) regroupe des zones urbaines et rurales aux multiples contrastes. Seulement quelques kilomètres séparent les plages du Calaisis des plaines vallonées du sud du territoire.

Parmi les trois structures intercommunales composant le syndicat, on note une **communauté d'agglomération**, une **communauté de communes** et un **syndicat de collecte**. Celles-ci se sont réunies au sein du SEVADEC afin de mettre en place des équipements pour obtenir une gestion cohérente des déchets et de leur valorisation.

Cette gestion se matérialise par l'utilisation complémentaire de deux filières : la **valorisation matière** incluant le recyclage des emballages et du verre ainsi que la **valorisation énergétique et agronomique** avec le Centre de Valorisation Organique (CVO) qui produit électricité et compost.

En supplément, le SEVADEC s'occupe de la valorisation des déchets provenant des déchèteries. Celle-ci s'effectue grâce à un **réseau de 8 déchèteries**. De plus, le syndicat gère les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) grâce à un centre de transfert par lequel elles transitent avant d'être acheminées vers un Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (CSDND).



Créé par arrêté préfectoral le 2 juin 2000, le SEVADEC a pour but d'exercer la compétence de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés de 63 communes.

Il a été mis en place afin de répondre aux exigences du **Plan Département d'Élimination des déchets** (PDED). Cependant, le syndicat est en perpétuelle évolution puisque les équipements et leur fonctionnement doivent s'adapter en permanence aux nouvelles consignes de tri et filières de valorisation.

De plus, la production des déchets ayant doublé au niveau national, il faut réduire la quantité de déchets sur le territoire. C'est pourquoi un **service de prévention déchets** a été mis en place dès 2010 afin de promouvoir le principe des «4R» («Réduire, Réparer, Réutiliser et Recycler») et de mener des actions concrètes auprès du public.

~ Son historique

Décembre : mise en service de la déchèterie Épinal (Calais Ouest)



Novembre : mise en service de la déchèterie de Peuplingues



2008

2007 : mise en service du CVO



2006 : mise à disposition du centre de transfert



Février : mise en service de la déchèterie de Oye-Plage

Avril : mise en service de la déchèterie de Guînes

Mai : mise en service de la déchèterie de Louches

Octobre : Début de la construction du CVO



2005

2009 : mise en service de la déchèterie de Licques



Consommez malin, jetez moins !



2010

2010 : signature du Programme Local de Prévention (PLP) en décembre par le SEVADEC avec l'ADEME



2012 : travaux de modernisation du centre de tri



1999 : début de la mise place de la collecte sélective en porte à porte sur le territoire

2000



2000 : création du SEVADEC pour répondre au plan départemental d'élimination des déchets

2005

2004



Février : mise en service de la déchèterie de Monod



2003 : lancement de la première plate-forme HQE française de valorisation des déchets

Mars : mise en service de la déchèterie d'Audruicq



Juin : inauguration du centre de tri et début d'exploitation

~ Son territoire

Le SEVADEC exerce la compétence «traitement des déchets ménagers», c'est-à-dire le traitement, la mise en décharge des déchets non dangereux ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage s'y rapportant.

Il prend en charge la valorisation matière et énergétique des déchets ménagers et assimilés collectés par ses membres grâce à la construction mais aussi l'exploitation du centre de tri des emballages, de l'usine de biométhanisation et du réseau de 8 déchèteries.

Cependant, les communes et les structures intercommunales se sont engagées à mettre en place une collecte sélective adaptée sur leur territoire respectif. Ainsi, elles conservent leur responsabilité en matière de collecte des déchets.

Par ailleurs, les collectivités adhérentes s'engagent à faire traiter l'intégralité de leur déchets dans les installations qui ont été conçues et calibrées pour les accueillir.

Afin de traiter l'ensemble des déchets de son territoire tout en respectant le PDED, le SEVADEC possède des équipements performants adaptés à chaque type de déchets reçus, à la géographie de son territoire et dimensionnés pour des tonnages à l'horizon 2015.

Territoire et équipements du SEVADEC



Les collectivités adhérentes au SEVADEC

Cap Calaisis: Communauté d'Agglomération du **Calaisis** qui se compose de 5 communes (Calais, Coulogne, Marck, Blériot-Sangatte et Coquelles) comprenant 98 088 habitants⁽¹⁾

CCRA: Communauté de **C**ommunes de la **R**égion d'**A**udruicq composée de 15 communes et de 26 165 habitants⁽¹⁾

SMIRTOM: Syndicat **M**ixte **I**ntercommunal de **R**amassage et de **T**raitement des **O**rdures **M**énagères du **C**alaisis regroupant 43 communes pour une population de 37 974 habitants⁽¹⁾

Afin d'exercer correctement sa compétence, le SEVADEC dispose de divers équipements tels que :

- un **centre de tri HQE***
- une **plate-forme de regroupement du verre**
- un **réseau de 8 déchèteries HQE***
- un **centre de transfert des OMR**
- un **centre de valorisation organique** (appelé **usine de biométhanisation**)

~ Ses équipements



Un réseau de 8 déchèteries couvertes HQE

Chaque déchèterie est un lieu organisé, clos et gardienné où particuliers et entreprises peuvent y déposer leurs déchets non acceptés par le ramassage des ordures ménagères en porte-à-porte (métaux, équipements électriques et électroniques, gravats, déchets verts, huiles, bois, encombrants, ...). Leur avantage majeur pour l'environnement est de limiter le développement des dépôts sauvages et donc les risques de pollution des sols et des eaux. Grâce à la collecte sélective des déchets dans divers conteneurs, les différentes catégories de déchets sont ensuite orientées vers des filières de traitement adaptées favorisant ainsi leur recyclage.

Un centre de tri HQE

Inauguré en 2004, il a été rénové en 2012 afin d'améliorer les conditions de travail des trieurs. Celui-ci a pour but le tri des emballages ménagers provenant de la collecte sélective afin de permettre une valorisation matière (capacité maximale : 11 000 tonnes/an).



Une plate-forme de regroupement du verre

Elle centralise les dépôts provenant des colonnes d'apports volontaires et de la collecte sélective (capacité maximale : 7 900 tonnes/an).

Un centre de transfert des ordures ménagères

C'est une installation intermédiaire entre la collecte et le traitement des déchets. Il permet de créer une rupture de charge afin de regrouper des déchets dans de plus grands moyens de transport. Chaque type de déchets (ordures ménagères brutes et déchets verts) possède sa propre fosse puis les déchets sont chargés dans des semi-remorques pour être envoyés vers leurs lieux de traitements respectifs (capacité maximale : 86 000 tonnes/an).



Un centre de valorisation organique

Ce centre valorise les déchets fermentescibles (capacité maximale : 27 000 tonnes/an) ainsi que les huiles et graisses alimentaires (capacité maximale : 1 000 tonnes/an).

~ Organisation de la collecte

Les structures intercommunales qui composent le SEVADEC ont conservé leur compétence en matière de collecte des déchets :

- Les collectes des communes du SMIRTOM s'effectuent en **régie communale**.
- Les services de collecte des communes de la CCRA sont assurés par des **prestataires privés**.

- Les villes de Calais, Marck et Coulogne assurent indépendamment leur **propre collecte**.
- Les autres communes de Cap Calais (Coquelles et Blériot-Sangatte) sont collectés par le SMIRTOM en tant que **prestataire de service**.

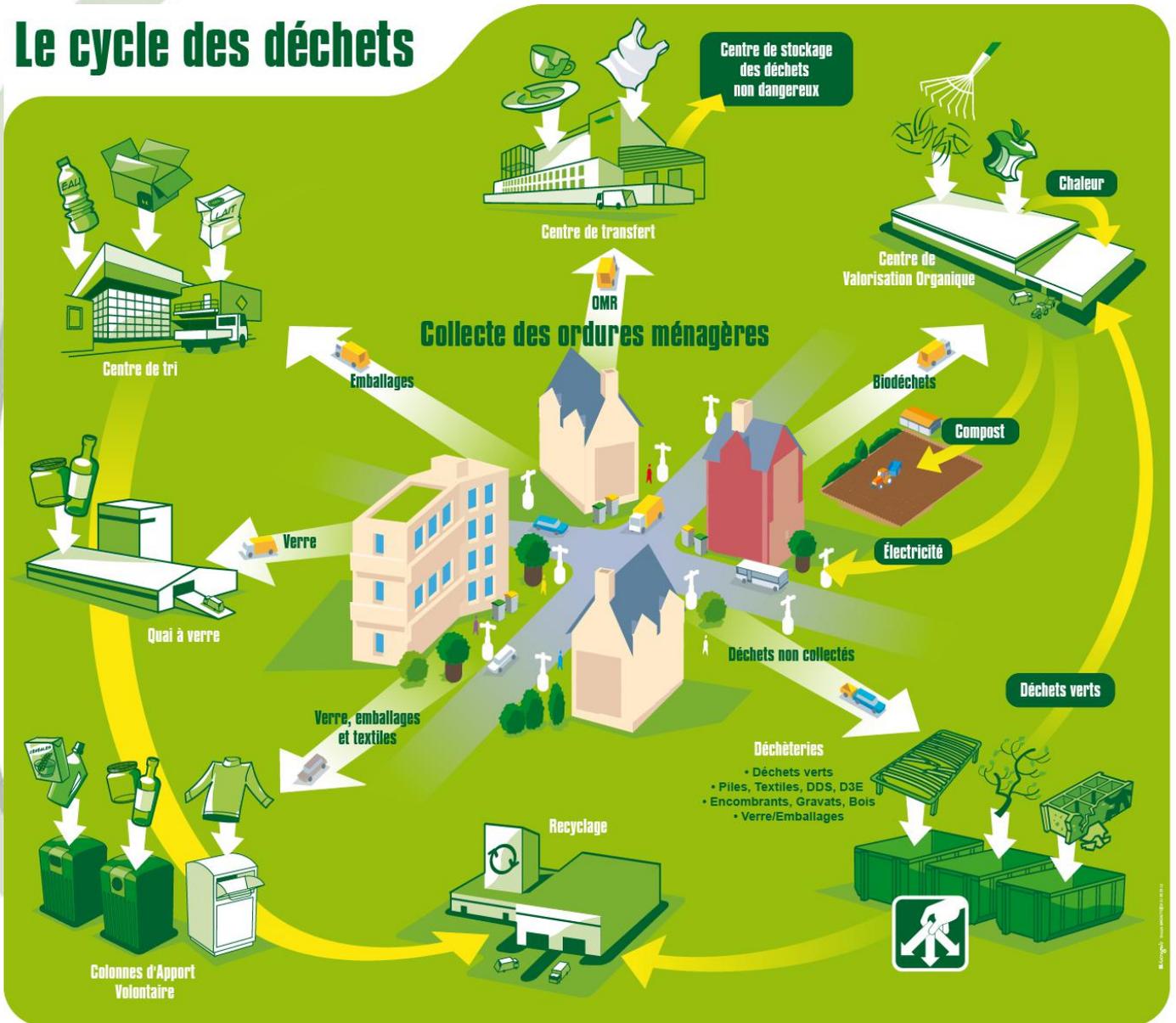
Type de collecte	Type de déchets	Calais	SMIRTOM	CCRA	Coulogne Marck	Coquelles Sangatte
Porte-à-porte (1 fois/semaine)	Ordures ménagères					
	Fermentescibles + Petits végétaux					
	Journaux, Magazines					
	Emballages ménagers					
	Verre					
Porte-à-porte spécifique	Encombrants	Sur rendez-vous	A la demande des communes	2 fois/an	1 fois/mois	Sur rendez-vous
	Déchets verts	OUI	NON	NON	Sur rendez-vous	NON
Bornes d'apport volontaire	Emballages ménagers		NON	NON	NON	NON
	Verre					
Collecte des marchés	Déchets des marchés	OUI				

Apport volontaire en déchèterie (8 déchèteries sur l'ensemble du territoire du SEVADEC)

- Batteries
- Bois
- Déchets Diffus Spécifiques (DDS) (Peintures, produits d'entretien, solvants)
- Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)
- Déchets verts
- Débris Gravats
- Huiles de friture
- Huiles de vidange
- Réutilisation Réemploi
- Papiers Cartons
- Pneumatiques
- Métaux
- Radiographies
- Textiles
- Amiante Ciment
- Tout-venant
- Cartouches Encre

~ Schéma d'organisation des déchets collectés

Le cycle des déchets



~ Ses instances

Le SEVADEC est une **collectivité territoriale** dirigée par un Comité Syndical composé de 44 membres. Ces derniers ont été élus lors d'une réunion le 19 mai 2008.

Le Comité Syndical est constitué d'**un président**, de **3 vice-présidents**, de **18 membres titulaires** ainsi que de 22 suppléants.

Chaque conseil municipal des 63 communes composant le territoire du SEVADEC désigne des

délégués destinés à siéger dans l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Ils se réunissent et nomment eux-mêmes les délégués qui siégeront au sein du SEVADEC, collectivité à laquelle ils ont transféré la compétence de traitement des déchets tout en conservant celle de la collecte.

Les membres du bureau en 2012

M. Guy ALLEMAND
Président

M. Jacques RIVENET
1^{er} vice président

Délégué aux finances

M. Olivier MAJEWICZ
2^{ème} vice président

Délégué au personnel

M. Philippe MIGNONET
3^{ème} vice président

Délégué aux travaux et à la communication

M. Laurent PERON
Cap Calaisis

Membre titulaire du Bureau Syndical

M. Marc BOUTROY
S.M.I.R.T.O.M.

Membre titulaire du Bureau Syndical

M. Olivier PLANQUE
C.C.R.A.

Membre titulaire du Bureau Syndical



Les délégués titulaires

- Emmanuel AGIUS
- Guy ALLEMAND
- Philippe BLET
- Natacha BOUCHART
- Jean-Luc CARON
- Jean-Claude DUBUT
- Manuel DUQUENOY
- Michel HAMY
- Philippe MIGNONET
- Laurent PERON
- Michel ROUYER

Les délégués suppléants

- Jean-Pierre BONVALET
- Jacqueline DEWET
- Maurice DHUNE
- Patrick DUSAUTOIR
- Patrick FONTAINE
- Serge PERON
- Sylviane PETIT
- Marcel SAINSARD
- Olivier SEILLER
- Cathy VENDEL
- Jacques ZORY



Les délégués titulaires

- Jean-Michel BOUHIN
- Marc BOUTROY
- Hubert GEST
- Jean-Michel MARCOTTE
- Hervé POHER
- Jacques RIVENET

Les délégués suppléants

- Franck DELABASSERUE
- Richard GOSSE
- Jean-Luc MAROT
- Pierre PREVOST
- Bernard RIVENET
- Laurent VASSEUR



Communauté de Communes
de la Région d'Audruicq

Les délégués titulaires

- Yves BEUGNET
- Frédéric COUPIN
- André LOTOI
- Olivier MAJEWICZ
- Olivier PLANQUE

Les délégués suppléants

- Daniel DENOLF
- Bruno LANDY
- Julien PRUVOT
- Lucien VANBOSSSEL
- Gérard VERQUERE

~ Organisation au sein du SEVADEC

MEMBRES DU BUREAU

Président - Guy ALLEMAND

1^{er} Vice-président - Jacques RIVENET
Fonctions confiées : Finances et Administration Générale
Secondé par Marc BOUTROY

2^{ème} Vice-président - Olivier MAJEWICZ
Fonction confiée : le Personnel
Secondé par Laurent PERON

3^{ème} Vice-président - Philippe MIGNONET
Fonctions confiées : Travaux, communication et relations services extérieurs
Secondé par Olivier PLANQUE

PRÉSIDENT
Guy ALLEMAND

Directrice du SEVADEC
Virginie LAUBY

Directeur adjoint en charge des Services Techniques

Stephen VANDENKÖORNHUYSE

Assistante de Direction
Stéphanie LHOMEL

Responsable des Services Administratifs

Jean-Paul DUBRULLE

Contrôle du Centre de Transfert
André BOULANGER

Chargé de Communication
Joël ROCQ

Responsable Prévention Déchets
Pierre COLLIER

Chargés de missions
Nicolas LANDRY
Perrine ANQUEZ

A.C.M.O.
Bernard BOURGEOIS

Responsable du Centre de Tri
Julien VERJOT

Responsable des Déchèteries
Alain DEBOURBIAUX

Personnel Administratif
1 Chargé de l'Accueil
1 Chargé du Personnel
1 Chargé de la paie
1 Chargé de la Comptabilité

Service Maintenance
Philippe CATEZ
Frédéric BACQUET

Contremaîtres
David GEST
Roland DUTHES

Personnel du Centre de Tri
31 Valoristes (2 équipes)
4 Caristes
1 Agent de qualité
2 Dames de service

Personnel des Déchèteries
1 Chargé de l'informatisation
19 Gardiens
4 Chauffeurs
1 Agent de maintenance

~ Bilan social 2012

- Répartition par sexe et par âge des agents titulaires, stagiaires et contractuels en 2012

		Sexe		
		Hommes	Femmes	Les 2 sexes
Age atteint au 31/12/12	moins de 25 ans	0	1	1
	25 à 29 ans	8	2	10
	30 à 34 ans	7	0	7
	35 à 39 ans	2	1	3
	40 à 44 ans	14	1	15
	45 à 49 ans	13	0	13
	50 à 54 ans	11	1	12
	55 à 59 ans	14	6	20
	60 à 64 ans	3	0	3
	65 ans et plus	0	0	0
Total		70	12	84

- Répartition par statut et par service des agents titulaires, stagiaires et contractuels en 2012

	Titulaires	Stagiaires	Contractuels	TOTAL
Centre administratif	9	1	3	13
Centre de transfert	1	0	0	1
Centre de tri	42	0	0	42
Déchèteries	27	1	0	28
TOTAL	79	2	3	84

Répartition par catégorie hiérarchique en 2012

- Catégorie A : 2,4 %
- Catégorie B : 5,9 %
- Catégorie C : 91,7 %

Répartition par modalité d'exercice du temps de travail en 2012

- Temps complet : 95,2 %
- Temps partiel : 4,8 %

Informations complémentaires

- En 2012, au sein du SEVADEC, 6 agents ont fait l'objet d'une titularisation et 36 agents d'un avancement.
- Le taux d'emploi des travailleurs handicapés est de 7,32 %.
- On dénombre, pour l'ensemble des agents, 2 864 journées d'absence pour 2012 (1733 pour les maladies ordinaires, 500 pour les maladies

de longue durée, 572 pour les accidents de travail et 59 pour les arrêts paternité), soit une hausse de 7,5 % par rapport au bilan social de 2011 (2 663 journées d'absence).

- En 2012, on compte 261 jours de formations délivrées à 34 agents. La grande majorité de ces jours de formation ont concerné les agents de catégorie C (239 jours).

~ Ses objectifs

L'objectif du Plan Départemental d'Élimination des Déchets (PDED) est de **valoriser 50% des déchets** relevant de la compétence des collectivités locales collectés pour récupérer des matériaux en vue de leur réutilisation et de leur recyclage matière ou organique. Seuls les déchets ultimes seront acceptés en décharge.

Le PDED stipule aussi que les collectivités de traitement des déchets implantent des **déchèteries à moins de dix minutes de chaque habitant**. Enfin, le PDED charge les collectivités d'envoyer et de traiter 50% des déchets collectés vers des filières de valorisation matière d'ici 2011. Objectif que le SEVADEC a réalisé dès 2009.



Le SEVADEC a pour but de **traiter l'ensemble des déchets** : ordures ménagères, emballages (plastique, aluminium, acier, carton, papier, verre), déchets verts, fermentescibles, gravats, bois, métaux, pneus, huiles, ... C'est pourquoi, en 2006, le syndicat a lancé la construction d'un centre de valorisation organique afin de pouvoir valoriser les déchets verts et fermentescibles.

Le SEVADEC est axé sur le **respect de l'environnement**. En effet, les équipements du SEVADEC ont été construits suivant les **normes H.Q.E.** dans le but d'atteindre une intégration optimale dans le paysage et d'être au maximum respectueux de l'environnement. De plus, la proximité des sites de traitement (plate-forme emballages, verres et

fermentescibles) permet de diminuer les coûts de transport, de réduire la production de gaz à effet de serre et, par conséquent, de préserver la couche d'ozone.

Le SEVADEC met en place des actions afin de **sensibiliser les citoyens au tri sélectif** et a créé en 2011 un pôle prévention déchets qui a pour objectif, de réduire sur 5 ans, de 7% au minimum la quantité d'ordures ménagères et assimilées (ordures ménagères résiduelles, fermentescibles, emballages et verre) qui transite par le syndicat. Il favorise la création d'emplois locaux grâce à la mise en place de nouveaux équipements, tels que la ressourcerie du Calaisis.

La Ressourcerie
du Calaisis



~ Ses partenaires

Dans le cadre de ses activités, le SEVADEC privilégie des liens avec différents partenaires :

• **Région Nord-Pas-de-Calais**



• **ADEME** (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) a pour mission de susciter, d'animer, de coordonner, de faciliter ou de réaliser des opérations en vue de la protection de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

• **FEDER** (Fonds Européens de Développement Régional) a pour but de renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres régionaux.



Projet cofinancé par l'Union Européenne.
Europe s'engage avec le Fonds européen de développement régional.

• **ERP** (European Recycling Platform) est un éco-organisme chargé d'assurer, pour ses adhérents, l'enlèvement et le traitement des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE).



• **SCRELEC** est un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour la collecte et le traitement des piles et des batteries usagées.



• **Éco-Emballages** est un éco-organisme agréé par l'État pour organiser, superviser et accompagner le recyclage des emballages ménagers en France.



• **Récylum** est un éco-organisme à but non lucratif en charge de la collecte et du recyclage des lampes usagées



• **FACE** (Fondation d'Aide Contre l'Exclusion) développe des actions pragmatiques et concrètes afin d'aider les personnes en difficulté à retrouver le chemin d'une intégration réussie dans sa cité et dans son travail.



• **Eco TLC** est un éco-organisme, né de la volonté des professionnels de l'industrie et du commerce des textiles, linge et chaussures, de s'unir pour assumer leur responsabilité environnementale.



2. Le centre de tri

7 584,21 tonnes
d'emballages
entrants

4 594,24 tonnes
de verre

HQE



Le **centre de tri** a pour but de valoriser la part d’emballages provenant de la collecte sélective. Il permet de trier les emballages afin de pouvoir les recycler grâce à de filières spécialisées. Sa capacité maximale est de 11 000 tonnes/an d’emballages.

Sont considérés comme emballages recyclables les déchets suivants :

- les bouteilles et les flacons en plastique
- les briques alimentaires
- les cartons et les cartonnettes
- les papiers
- les emballages en aluminium et en acier
- les bouteilles, les pots ainsi que les bocaux en verre

Des camions, mono ou bi-compartimentés en fonction des secteurs de collecte, acheminent les déchets au centre de tri. Ceux-ci disposent d’un badge spécifique à leur collectivité afin de connaître la zone de collecte. Un **pont à bascule** permet de peser ces camions puis les déchets sont déversés dans l’aire de stockage destinée à les recevoir.

Après être passés dans un **ouvreur de sac**, les déchets sont déposés sur un tapis et étalés grâce à un lamineur de couches. Ce tapis amène ensuite les déchets vers les machines de **tri ballistique**.

Ces machines se décomposent en 3 parties.

- La **1^{ère} machine** va séparer les grands cartons et grands plastiques pour les acheminer en cabine, le reste est dirigé vers la **2^{ème} machine**.

- La **2^{ème} machine** va séparer les corps plats (JRM et cartonnettes), acheminés vers la **cabine de tri**, des corps creux (canettes et bouteilles) dirigés vers la **3^{ème} machine**.

- La **3^{ème} machine** effectue la même opération que la **2^{ème}** mais de manière plus affinée (mailles de 6/6cm au lieu de 10/15cm sur la **2^{ème}**). Les petits corps plats vont donc être dirigés vers la cabine de tri, les fines vers le refus de tri, et les corps creux vers les lignes de séparation automatique des corps creux.

L’ensemble des corps creux passe alors sur l’overband afin de récupérer tous les emballages ferreux. Les matières ferreuses sont directement dirigées vers la presse à paquets.

- Ensuite, les corps creux vont passer sur une **table vibrante** afin d’y être bien séparés avant de subir un **tri optique** qui permet de trier le plastique en fonction de

sa couleur.

Enfin, les refus de tris issus du tri optique ainsi que les fines issues de la ballistique n°3 vont passer dans le **courant de Foucault** afin d’en extraire l’aluminium qui sera compressé en balles.

Une fois le tri mécanique réalisé, les déchets sont dirigés vers la cabine de tri où les **valoristes** vont séparer les matériaux par catégorie.

Ces différents types de déchets vont être conditionnés, ils seront compressés en balles afin de pouvoir être transportés vers différents **centres de valorisation**. En effet, une fois séparés par type de matériaux, les déchets sont revendus aux différentes filières de valorisation sélectionnés par les collectivités adhérentes. Seul le papier n’est pas pressé, il est vendu en vrac.



~ Récapitulatif des tonnages d'emballages en 2012

- Évolution du tonnage mensuel d'emballages ménagers entrants au centre de tri en 2012

	Cap Calaisis	CCRA	SMIRTOM	SEVADEC
Janvier	312,96	110,66	219,68	643,3
Février	277,21	93,9	192,54	563,65
Mars	326,04	115,58	215,38	657
Avril	287,48	118,44	199,48	605,4
Mai	319,92	125,32	214,66	659,9
Juin	294,59	127,54	207,5	629,63
Juillet	286,26	104,04	213,3	603,6
Août	284,37	95,76	211,04	591,17
Septembre	295,54	112,8	210	618,34
Octobre	355,49	150,57	223,56	729,62
Novembre	308,96	133,04	207,5	649,5
Décembre	316,56	113,4	203,14	633,1
Total en tonnes	3 665,38	1 401,05	2 517,78	7 584,21

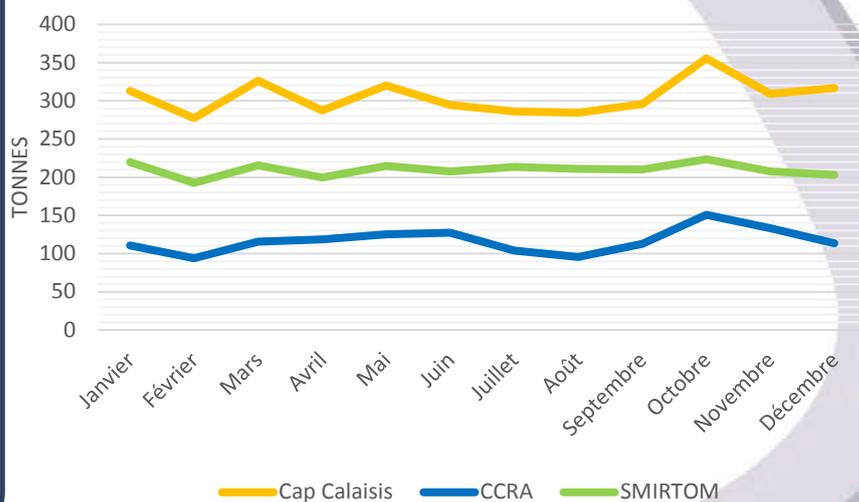
Au cours de l'année 2012, le centre de tri a vu transiter **7 584,21 tonnes** d'emballages ménagers provenant de Cap Calaisis, de la CCRA et du SMIRTOM.

Ainsi, on observe une **diminution de 1,24 %** des emballages réceptionnés provenant de ces collectivités par rapport à 2011.

Une baisse des tonnages d'emballages est observée durant juillet et août. Cette baisse est probablement due à un changement des modes de consommation lors de la période estivale et aux départs en vacances d'une partie de la population (produits frais, en vrac, provenant du jardin...). Puis, en septembre, le tonnage entrant augmente, ce qui est probablement dû à la rentrée des classes.

L'évolution mensuelle de 2012 est sensiblement la même que celle de 2011.

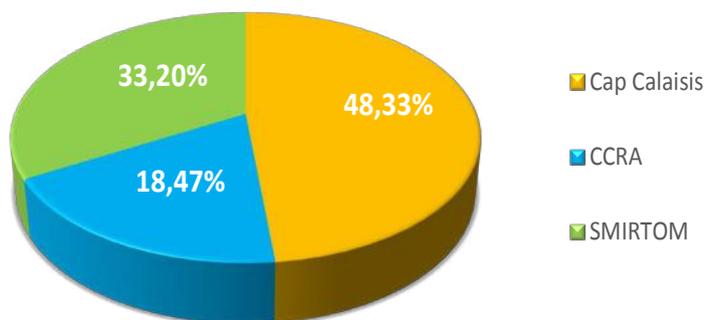
- Évolution du tonnage mensuel d'emballages ménagers entrant au centre de tri en 2012



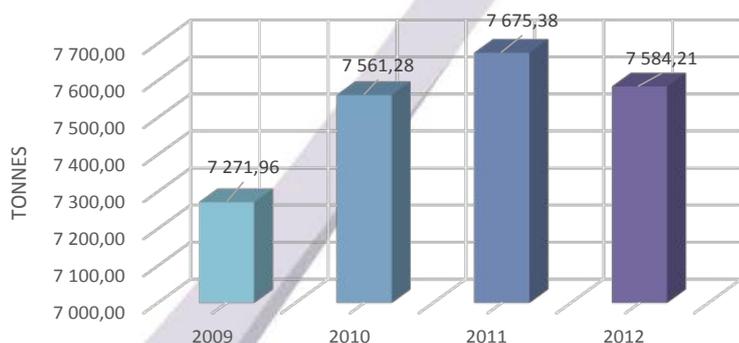
La part de chacune des collectivités reste constante par rapport à celle de 2011.

Les apports de Cap Calaisis représentent presque 50% des apports totaux. Cette part importante s'explique du fait que cette collectivité représente plus de 60 % de la population totale du SEVADEC, il est donc évident que ses apports soient les plus importants. En deuxième position, on trouve le SMIRTOM avec 33,2 % des apports totaux et enfin la CCRA avec 18,5 %.

Part des collectivités par rapport au tonnage total entrant au SEVADEC



• Évolution pluriannuelle des tonnages entrants



Depuis 2010, les tonnages entrants d'emballages sont supérieurs à 7 500 tonnes. Suite au faible tonnage de 2009, dû à la crise, les collectivités ont connu une reprise de la production des emballages sur leur territoire. En effet entre 2009 et 2012, on observe une hausse de 312,25 tonnes d'emballages soit 4,12 %.

Cependant, entre 2011 et 2012, le tonnage entrant a **diminué de 1,24 %**, soit **91,17 tonnes** d'emballages.

Cette baisse peut notamment s'expliquer par une diminution du pouvoir d'achats malgré une augmentation de la population.

Évolution du tonnage des emballages entrants au SEVADEC entre 2009 et 2012

	Quantité d'emballages (en tonnes)			
	Cap Calaisis	CCRA	SMIRTOM	SEVADEC
2009	3 362,42	1 315,89	2 593,65	7 271,96
2010	3 558,50	1 325,26	2 677,52	7 561,28
2011	3 692,36	1 420,78	2 562,24	7 675,38
2012	3 665,38	1 401,05	2 517,78	7 584,21

• Évolution pluriannuelle des ratios de tonnage

	Ratios de tonnage (en kg/hab/an)				
	Cap Calaisis	CCRA	SMIRTOM	SEVADEC	Moyenne nationale ⁽²⁾
2009	33,67	53,97	76,08	45,93	46
2010	36,29	51,33	72,27	46,99	46
2011	37,45	54,63	68,37	47,37	46
2012	37,37	53,55	66,3	46,75	45,9

Le faible ratio de tonnage obtenu par Cap Calaisis s'explique du fait que les JRM des habitants de la ville de Calais sont directement mis dans le bac à fermentescibles et non pas dans celui à emballages.

Entre 2011 et 2012, les ratios de tonnage de Cap Calaisis, de la CCRA, du SMIRTOM et donc du SEVADEC ont tous diminué.



~ Récapitulatif des tonnages triés en 2012

Une différence est constatée entre le tonnage entrant et celui trié réellement. Cette différence est nommée «freinte» qui est cette année estimée à 1,5% .

La freinte correspond à la **perte de poids du produit** due à sa transformation.

L'exemple le plus concret est celui des bouteilles plastiques pouvant encore contenir du liquide. Lors du stockage, du tri et du compactage, le liquide s'évapore ou s'échappe de la bouteille, entraînant alors une baisse de sa masse.

La freinte peut être liée à :

- la **variation d'humidité** entre les flux entrants et les matériaux sortants
- l'**évaporation**, non mesurable, correspond aux poussières, aux envols, aux pertes d'eau, ...
- l'**écart de pesée** entre les tonnages entrants et sortants au niveau du pont à bascule (+/- 20 kg)

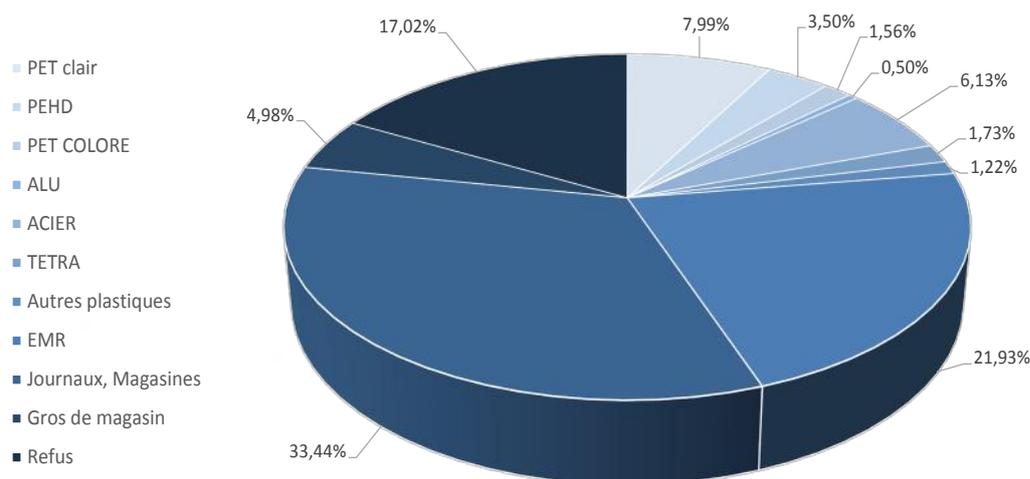
Pour l'année 2012, le SEVADEC a collecté **7 584,21 tonnes** de déchets d'emballages, soit une freinte de 137,62 tonnes puisque celle-ci est estimée à 1,5%.

• Tonnages des matériaux triés par collectivité en 2012

	Cap Calaisis	CCRA	SMIRTOM	SEVADEC
PET clair	357,843	63,723	169,822	591,388
PEHD	159,041	30,714	69,378	259,133
PET coloré	65,482	20,887	28,841	115,21
ALU	13,931	17,172	6,168	37,271
ACIER	268,045	52,86	132,568	453,473
TETRA	75,401	16,734	35,592	127,727
Autres plastiques	58,618	7,805	23,546	89,969
EMR	942,354	209,771	470,033	1 622,158
JRM	804,604	679,51	989,847	2 473,961
Gros de magasin	118,977	101,568	147,956	368,501
Refus	663,353	190,866	405,095	1 259,314
Total en tonnes	3 527,649	1 391,610	2 478,846	7 398,105



Répartition des matériaux valorisés et du refus de tri



Les JRM représentent 33,44 % des matières sortantes au centre de tri suivis des EMR (cartons et cartonnettes) représentant 21,93 %. Les autres emballages valorisables tels que le PET clair constitue 7,99 % du total des matières sortantes, l'acier 6,13 %, le gros de magasin (grands cartons) 4,98 % puis le PEHD représente 3,50 % du total des matériaux triés.



• Ratios des matériaux triés en 2012

	Cap Calaisis	CCRA	SMIRTOM	SEVADEC
PET clair	3,65	2,44	4,47	3,65
PEHD	1,62	1,17	1,83	1,6
PET coloré	0,67	0,8	0,76	0,71
ALU	0,14	0,66	0,16	0,23
ACIER	2,73	2,02	3,49	2,8
TETRA	0,77	0,64	0,94	0,79
Autres plastiques	0,6	0,3	0,62	0,55
EMR	9,61	8,02	12,38	9,99
JMR	8,2	25,97	26,07	15,25
Gros de magasin	1,21	3,88	3,9	2,27
Refus	6,76	7,29	10,67	7,76
Total en tonnes	35,96	53,19	65,28	45,6

Par rapport à 2011, le ratio du SEVADEC a augmenté de **7,15 kg/hab/an**. Le ratio des JMR est en accord avec les valeurs nationales (entre 15 et 25 kg/hab/an) avec 15,25 kg/hab/an, de même pour les EMR (entre 7 et 15 kg/hab/an) avec 9,99 kg/hab/an).

~ Tonnage des matières non valorisables

Le **refus de tri** correspond à des erreurs de tri de la part des citoyens. Ces déchets sont dirigés vers une chaîne de Combustible Solide de Récupération

(CSR) gérée par **Opale Environnement** (Zone Marcel Doret) afin d'être valorisés en combustibles pour les cimenteries.

- Tonnages des matières non valorisables

	Refus de tri (en tonnes)	Refus de tri (en %)	Ratio de tonnage (en kg/hab/an)
Cap Calaisis	663,353	18,1	6,76
CCRA	190,866	13,62	7,29
SMIRTOM	405,095	16,09	10,67
SEVADEC	1 259,314	16,6	7,76

Entre 2011 et 2012, les ratios de tonnage ont augmenté de 14,5 % pour Cap Calaisis, de 5,90 % pour la CCRA et de 15,87 % pour le SMIRTOM. Le ratio du SEVADEC a également augmenté puisqu'il représentait 14,84 % du tonnage entrant en 2011, alors qu'il représente 17,02 % du tonnage entrant en 2012.

Cette hausse s'explique par le fait que, durant les travaux de modernisation du centre de tri, les déchets d'emballages ont été envoyés au niveau du centre de tri de la **société TRIDEM de juin à septembre**, située à Noyelles sous Lens, pour y être traités. (1 691,68 tonnes). De plus, durant toute la fin d'année 2012, le process a fait l'objet de nombreux réglages afin d'améliorer le taux de captation des machines et réduire ce taux.

- Évolution pluriannuelle du ratio des matières non valorisables

	Refus de tri (en tonnes)	Refus de tri (en %)	Ratio du refus de tri (en kg/hab/an)
2009	1 310,64	18,02	8,28
2010	1 360,95	18,00	8,46
2011	1 087,15	14,16	6,71
2012	1 259,31	16,60	7,76



~ Tonnages d'emballages de la Terre des 2 Caps



La Communauté de Communes de La Terre des 2 Caps assure elle-même la collecte et le traitement de ses déchets ménagers et assimilés pour ses communes membres. Cependant, elle ne possède pas de centre de tri. La Terre des 2 Caps regroupe 22 348 habitants⁽¹⁾ pour 21 communes.

Suite à un appel d'offres de la Terre des 2 Caps de 2008, le SEVADEC a remporté le marché du tri des déchets pour ce territoire.

N'étant pas une collectivité adhérente au SEVADEC, ses données sont présentées à part.

- Tonnages mensuels entrant au centre de tri, provenant de la Terre des 2 Caps

	Tonnages d'emballages
Janvier	133,3
Février	107,38
Mars	137
Avril	115,32
Mai	150,7
Juin	129,92
Juillet	147,54
Août	149,96
Septembre	126,54
Octobre	144,2
Novembre	142,84
Décembre	105,94
Total (en tonnes)	1 590,64

Entre 2011 et 2012, le tonnage entrant provenant de la Terre des 2 Caps a diminué de 3,98 % (1 953,96 tonnes en 2011).

- Tonnages triés provenant de la Terre des 2 Caps en 2012

	Tonnages d'emballages
PET clair	105,374
PEHD	41,171
PET coloré	18,121
ALU	3,823
ACIER	71,332
TETRA	19,872
Autres plastiques	9,743
Cartonnettes	316,916
Journaux, Magazines	612,393
Gros de magasin	91,535
Refus	269,981
Total (en tonnes)	1 560,26

Le tonnage entrant étant de 1 590,64 tonnes alors que le tonnage trié étant de 1 560,26 tonnes, la freinte est alors de 30,38 tonnes, soit 1,91 % du tonnage d'emballages entrants.

- Refus de tri pour la Terre des 2 Caps

	Refus de tri (en tonnes)	Refus de tri (en %)	Ratio du refus de tri (en kg/hab/an)
2012	269,981	17,3	12,08

Par rapport à 2011, le tonnage du refus de tri a augmenté de 21,32 %. Le ratio est lui aussi en hausse par rapport à 2011 : + 2,05 kg/hab/an.

~ Tonnage du verre

Au niveau de la plate-forme du centre de tri, un **quai** est présent pour stocker le verre. Le verre transitant par ce quai est celui collecté en porte-à-porte et en apport volontaire provenant de Cap Calaisis et de la CCRA.

- Évolution pluriannuelle des tonnages en verre par collectivité

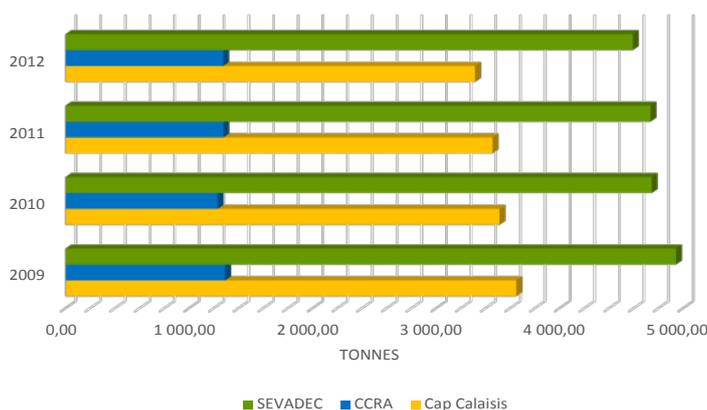
	Quantité de verre (en tonnes)		
	Cap Calaisis	CCRA	SEVADEC
2009	3 650,37	1 293,56	4 943,93
2010	3 514,66	1 233,18	4 747,84
2011	3 458,91	1 278,37	4 737,28
2012	3 316,91	1 277,33	4 594,24

Depuis 2009, le tonnage de verre diminue, le SEVADEC passe de 4 943,93 tonnes en 2009 à 4 594,24 tonnes en 2012 : ce qui représente une baisse de 7,07 %.

Entre 2011 et 2012, le tonnage de verre a diminué de 3,02 %.



Évolution pluriannuelle des tonnages de verre par collectivité



- Ratios de tonnages pour le verre en 2012

	Ratios de tonnage (en kg/hab/an)
Cap Calaisis	33,82
CCRA	48,82
SEVADEC	36,97
Moyenne nationale ⁽²⁾	29,0

En comparaison avec 2011, le ratio du tonnage de verre est **en baisse** de 3,04 % pour le SEVADEC, de 4,08 % pour Cap Calaisis et de 0,1 % pour la CCRA.

Pour le territoire du SEVADEC, la baisse est de 1,16 kg/hab/an entre 2011 et 2012.

Le SEVADEC a un ratio largement au-dessus de la moyenne nationale.



~ Schéma synthétique de la réception d'emballages

Tonnage entrant :
7 584,21 t

Cap Calaisis : 48,33 %
CCRA : 18,47 %
SMIRTOM : 33,20 %



Freinte :
137,62 t



Tonnage trié :
7 398,105 t

Cap Calaisis : 47,68 %
CCRA : 18,81 %
SMIRTOM : 33,51 %

Refus de tri :
1 259,314 t

Cap Calaisis : 52,67 %
CCRA : 15,16 %
SMIRTOM : 32,17 %



Matériaux valorisables :
6 138,791 t

Cap Calaisis : 46,66 %
CCRA : 19,56 %
SMIRTOM : 33,78 %



Tonnage du verre :
4 594,24 t

Cap Calaisis : 72,20 %
CCRA : 27,80 %



~ Le devenir des matériaux recyclables

Métaux



Ustensiles de cuisine



Outillage



Sécheurs



Semelles de fer à repasser



Pièces de moteurs

Papier Cartonnette Tétra



Journaux



Essuie-tout



Cartons et boîtes en carton



Enveloppes

PET PEHD



Vêtements



Tuyaux



Couettes



Peluches

Verre



Verre coloré



Verre blanc

Les matériaux triés sont acheminés vers des filières de valorisation avant d'être utilisés comme Matière Première Secondaire (MPS) pour de nouvelles fabrications.

3. Les 8 déchèteries

21 426 tonnes
de déchets

HQE

Le SEVADEC exploite en régie un réseau de 8 déchèteries HQE ayant réceptionné, en 2012, près de 21 426 tonnes de déchets.



La déchèterie est un lieu organisé, clos, gardienné où particuliers et entreprises peuvent y déposer leurs déchets qui ne sont pas acceptés par le ramassage des ordures ménagères en porte-à-porte. Ces déchets sont alors collectés de façon séparée dans divers conteneurs.

La création et l'exploitation de déchèterie s'inscrivent dans la politique de gestion des déchets définie à l'échelle européenne, qui instaure l'implantation d'une **déchèterie à moins de 10 min de chaque habitant** du territoire du syndicat. Cet objectif est atteint en 2009 avec l'implantation d'une dernière déchèterie située à Licques (29 octobre 2009), ce qui monte à 8 le nombre de déchèteries gérées par le SEVADEC.

Les déchèteries présentent de nombreux avantages concernant la **protection de l'environnement**.

En effet, les déchèteries permettent de :

- limiter le développement des dépôts sauvages
- limiter le risque de pollution des sols et des eaux (cours d'eau et nappes phréatiques)
- orienter les différents catégories de déchets vers des filières de traitement adaptées
- développer le recyclage et la valorisation des déchets

Depuis 2010, les particuliers et les professionnels disposent de **badges** pour accéder aux déchèteries.

Les déchets acceptés en déchèterie sont :

- Ampoules
- Batteries
- Bois
- Capsules Nespresso
- Cartons
- Cartouches d'imprimantes
- Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)

- Déchets amiantés
- Déchets Diffus Spécifiques (DDS)
- Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)
- Déchets verts
- Gravats
- Huiles de friture
- Huiles de vidange
- Métaux
- Néons
- Piles
- Pneus
- Radiographies médicales
- Textiles, Linge, Chaussures (TLC)
- Tout-venant



Fin 2011, des bornes textiles ont été mises en place dans chacune des déchèteries afin de récupérer les textiles réemployables et valorisables en partenariat avec **Le Relais** et **Écotextile**.



~ Localisation

AUDRUICQ

Rue Carnot
62730 Audruicq
Tél. 03 21 36 64 17



CALAIS ÉPINAL

Rue d'Épinal, place de la calenderie
62100 Calais
Tél. 03 21 85 61 86

CALAIS MONOD

Rue Jacques Monod
62100 Calais
Tél. 03 21 96 57 89



GUÎNES

Zone d'activités économiques du
Moulin-à-Huile (route d'Ardres)
62340 Guînes
Tél. 03 21 82 57 14

LICQUES

7, voie communale
62850 LICQUES
Tél. 03 21 00 24 16



LOUCHES

RD 225, sortie d'Autingues
62610 Louches
Tél. 03 21 97 57 31



OYE-PLAGE

Route du Pont d'Oye
62215 Oye-Plage
Tél. 03 21 85 47 28



PEUPLINGUES

Chemin RD 243
62231 Peuplingues
Tél. 03 21 85 52 24



~ Horaires d'ouverture

• Horaires d'été

	Audruicq	Calais		Guines	Licques	Louches	Oye-Plage	Peuplingues	
		Épinal	Monod						
Lundi	13h30 - 19h	8h - 18h	Monod	8h - 18h30	8h - 12h 14h - 18h	Fermé	8h - 12h	8h - 12h	
Mardi	8h - 12h 13h30 - 19h				Fermé	8h - 12h 13h - 17h30	Fermé		
Mercredi	13h30 - 19h				8h - 12h	14h - 19h	8h - 12h 14h - 18h	8h - 12h 13h30 - 19h	Fermé
Jeudi	Fermé				8h - 12h			Fermé	
Vendredi	13h30 - 19h				8h - 12h			8h - 12h	8h - 12h 14h - 19h
Samedi	8h - 12h 13h30 - 19h				8h - 12h 14h - 18h		8h - 12h 14h30 - 19h	8h - 12h	14h - 19h
Dimanche	9h - 12h								

• Horaires d'hiver

	Audruicq	Calais		Guines	Licques	Louches	Oye-Plage	Peuplingues	
		Epinal	Monod						
Lundi	13h30 - 18h	8h - 18h	Monod	8h - 18h30	8h - 12h 14h - 18h	Fermé	8h - 12h	8h - 12h30	
Mardi	8h - 12h 13h30 - 18h				Fermé	8h - 12h 13h - 17h30	Fermé		
Mercredi	13h30 - 18h				8h - 12h	14h - 18h	8h - 12h 14h - 18h	8h - 12h 13h30 - 18h	Fermé
Jeudi	Fermé				8h - 12h			Fermé	
Vendredi	8h - 12h 13h30 - 18h				8h - 12h30			8h - 12h 14h - 19h	
Samedi	8h - 12h 13h30 - 18h				8h - 12h 14h - 18h		8h - 12h 14h30 - 18h	8h - 12h	14h - 19h
Dimanche	9h - 12h								

Des **benne** dédiées à l'**amiante** sont disponibles, pour les particuliers, tous les mardis à la déchèterie d'Audruicq, tous les mercredis à celle de Calais Monod et tous les jeudis à celle de Guines. Les dépôts sont limités à **5 tôles par personne** et par mois. A noter également que ces déchets doivent impérativement être filmés avant leur dépôt en déchèterie.

~ Tonnages entrant dans les déchèteries

• Tonnages collectés mensuellement par déchèteries en 2012

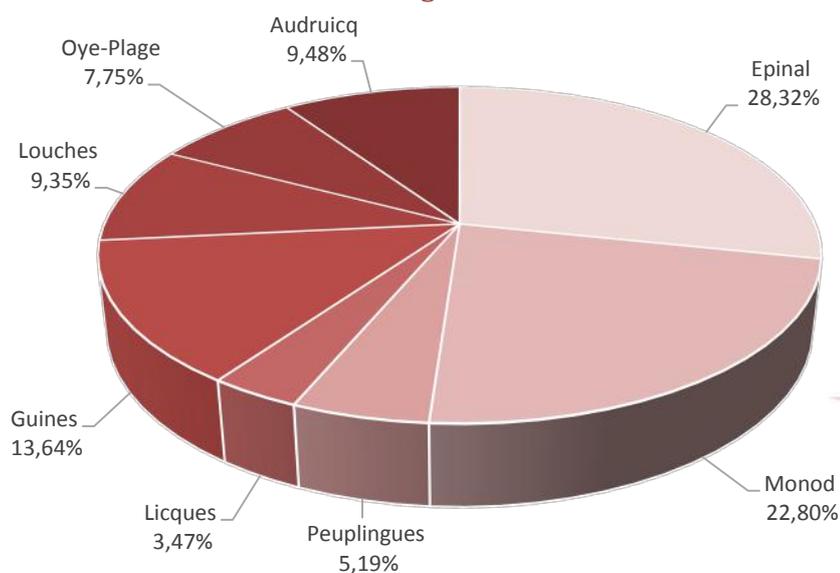
	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total en tonnes
Épinal	399,7	394,2	613,5	512,2	702,9	593,5	694,9	752,2	440,1	393,2	280,8	246,7	6 023,9
Monod	233,5	236,3	535,3	480,6	562,8	462,6	616,6	617,6	391	316	234,5	191,2	4 878,0
Peuplingues	68,8	48,7	104,6	72,4	148,8	119	137,5	140,3	90,8	70,5	59,4	42,4	1 103,2
Licques	36,5	29,7	72,2	48,6	64,7	75,9	83,5	99	74,8	57,3	54,8	40,3	737,3
Guïnes	165,6	130,6	267,2	214,1	251,3	310,8	334	378,9	303,9	230,1	179,5	134	2 900,0
Louches	106,1	70,5	189,8	131,3	193,3	214	211,5	313,7	181,6	152,7	138,2	85,4	1 988,1
Oye-Plage	73,6	56,3	177	137,9	238,3	213,5	174,3	207,1	144,1	86,2	74,1	65,5	1 647,9
Audruicq	98	79,7	181,9	157,8	201,9	219,5	258,7	247,1	201,2	151,8	125,3	93,9	2 016,8
Total en tonnes	1 181,8	1 046	2 141,5	1 754,9	2 364	2 208,8	2 511	2 755,9	1 827,5	1 457,8	1 146,6	899,4	21 295,2

En 2012, **21 295,2 tonnes de déchets** ont été réceptionnés sur l'ensemble des déchèteries, soit **une hausse de 1,39 %** par rapport à l'année 2011.

Cependant, les tonnages de **trois déchèteries** sont **en baisse** : celui d'Épinal (- 1 %), celui de Monod (- 6,98 %) et celui de Peuplingues (- 1,84 %).

Le tonnage des **cinq autres déchèteries** est alors **en hausse** : + 6,57 % pour la déchèterie d'Audruicq, + 17,53 % pour celle d'Oye-Plage, + 14,59 % pour celle de Licques, + 0,73 % pour celle de Guïnes et enfin + 9,75 % pour celle de Louches.

Part de chaque déchèterie par rapport au tonnage total collecté

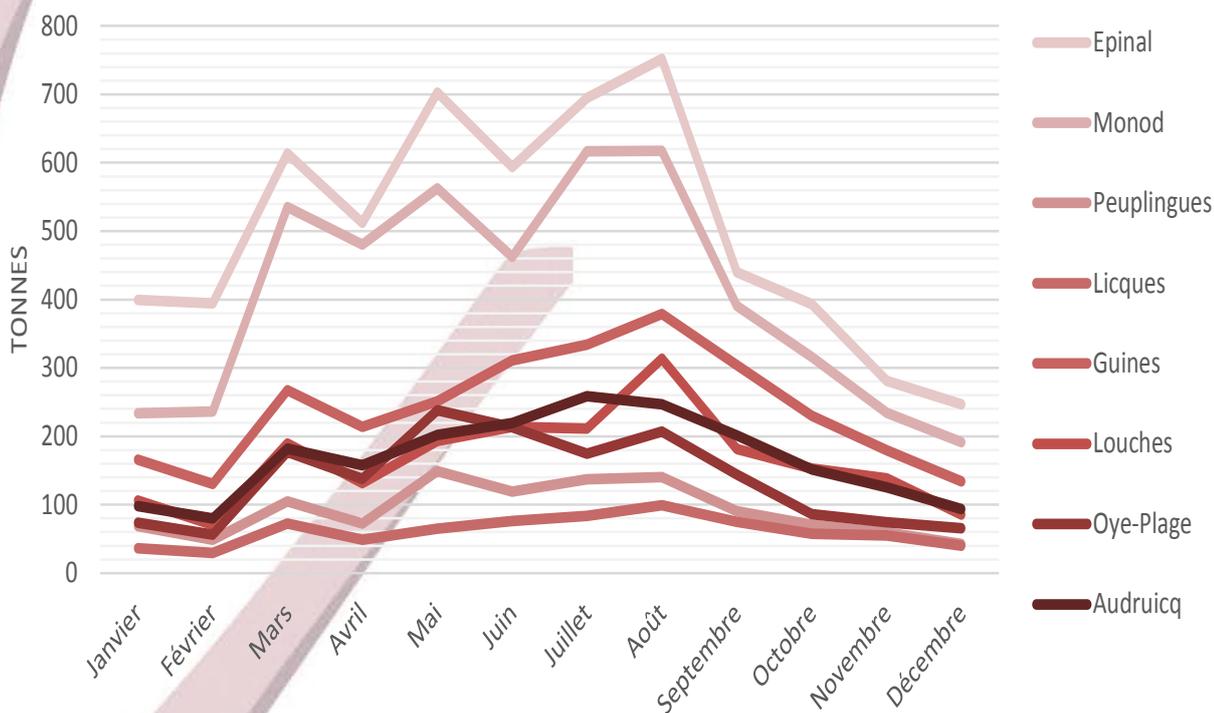


Les déchèteries de Calais (Monod et Toul) représentent 51,12 % du tonnage annuel par rapport à l'ensemble du réseau.

Comme en 2011, la déchèterie de Calais Épinal est celle qui a récolté plus de déchets qu'en 2012 avec une part de 28,32 %, suivie de celle de Monod avec 22,8 % puis de celle de Guïnes avec 13,64 %.

Concernant les 5 autres déchèteries, elles représentent 35,24 % du tonnage annuel collecté, soit une part de moins de 10 % pour chacune d'elles.

Évolution mensuelle des tonnages collectés par déchèteries en 2012

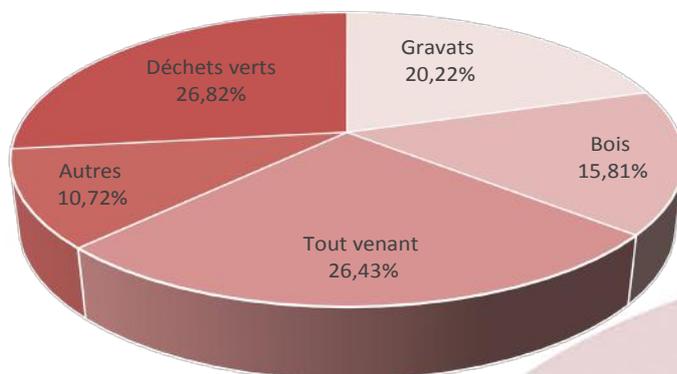


Les tonnages entrants sont pratiquement proportionnels à ceux de 2011. Ainsi, une nette augmentation des tonnages en période estivale se démarque, celle-ci est due notamment à une augmentation des apports de déchets verts.

~ Tonnages par type de déchets en déchèterie

		Total en tonnes
Gravats		4 332,11
Bois		3 388,12
Tout-venant		5 663,3
Déchets verts		5 746,24
Autres	Cartouches	0,9
	Piles	3,33
	DDS	203,27
	Métaux	861,86
	TLC	72,35
	Huiles végétales	7,12
	DASRI	1,04
	Cartons	428,99
	Fibro	99,34
	Pneus	147,18
	DEEE	401,9
	Batteries	12,8
	Huiles moteurs	53,1
	Ampoules	1,7
Capsules	1,24	
Total	21 425,89	

Répartition des matières valorisées en déchèterie



En 2012, 21 425,89 tonnes de déchets ont été récoltés. La majorité de ces déchets est composée de déchets verts (5 746,24 t), de tout-venant (5 663,3 t), de gravats (4 332,11 t) mais aussi de bois (3 388,12 t).

A noter, qu'en 2012, le tonnage le plus important est celui de déchets verts, alors qu'en 2011, le tout-venant prédominait.



DÉCHETS VERTS



TOUT-VENANT
INCINÉRABLE



DÉBLAIS / GRAVATS



BOIS

Sur l'ensemble du tonnage réceptionné en 2012, les métaux représentent 4,02 %, les cartons 2 % et les DEEE 1,88 %.

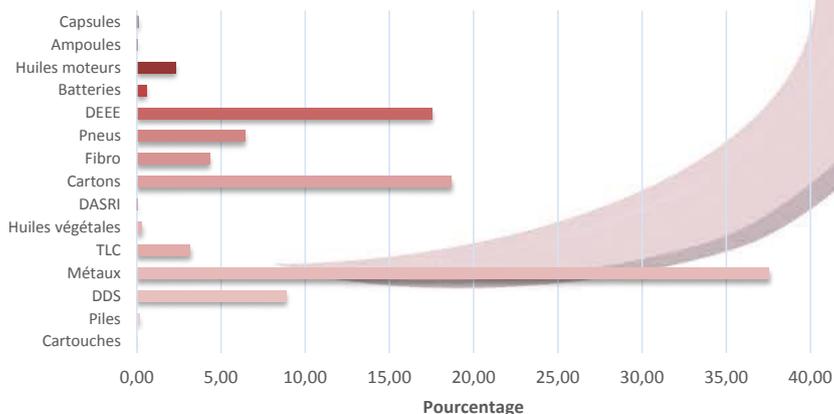


MÉTAUX



PAPIERS / CARTONS

Répartition des matières valorisées pour la catégorie « Autres »



• Évolution pluriannuelle des principaux tonnages

	Quantité de déchets (en tonnes)			
	2009	2010	2011	2012
DDS	198,28	191,83	188,96	203,27
Métaux	998,49	830,81	875,32	861,86
Tout venant	7 392,02	6 269,38	5 585,40	5 663,30
Gravats	6 940,99	6 256,60	4 904,30	4 332,11
Bois	3 228,65	3 035,42	3 064,86	3 388,12
Cartons	492,48	535,44	454,22	428,99
DEEE	474,60	440,17	422,11	401,90
Déchets verts	6 174,15	5 304,41	5 263,84	5 746,24
Fibro	218,66	172,62	105,64	99,34
Total	26 118,32	23 036,68	20 864,65	21 125,13

Entre 2009 et 2012, la quantité de déchets a **diminué de 19,12 %**. Ce pourcentage s'explique notamment par une diminution de 54,57 % du tonnage de fibro, de 37,59 % de celui de gravats et de 23,39 % de celui de tout venant. À l'inverse, les déchèteries collectent plus de bois (+ 9,54 %), plus de déchets verts (+ 8,40 %), plus de tout venant (+ 1,38 %) et plus de DDS (+ 7,04 %).

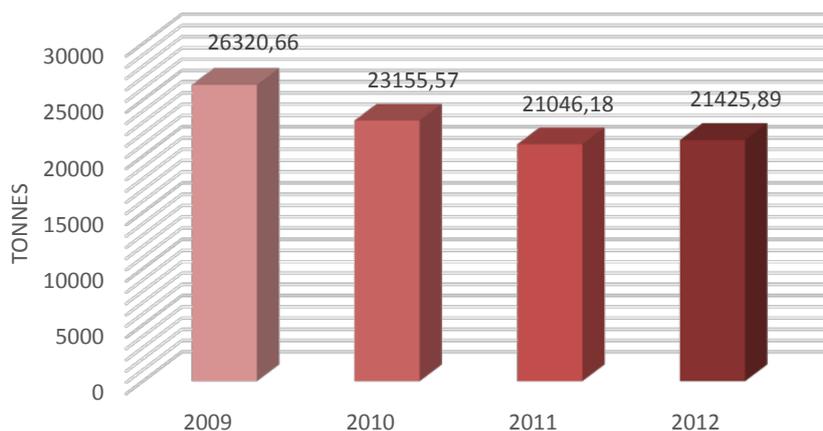
REMARQUE

On note une différence entre le tonnage collecté par déchet et celui collecté par déchèterie. En effet, cette différence peut s'expliquer du fait que, dans les déchèteries, certains types de déchets sont regroupés pour toutes les déchèteries et

n'apparaissent donc pas dans les totaux de chacune des déchèteries.

Entre 2009 et 2011, le tonnage collecté a diminué progressivement. Cependant, en 2012, une légère augmentation (+ 1,77 %) est à noter.

Evolution des tonnages collectés entre 2009 et 2012



Entre 2009 et 2011, la baisse générale du tonnage collecté est vraisemblablement due à la mise d'un contrôle d'accès par badge pour l'ensemble des usagers ainsi qu'un service payant pour les professionnels. Depuis le 1^{er} juin 2011, les tonnages des déchets des professionnels se dirigent davantage vers des **déchèteries privées**.

En 2012, l'augmentation peut s'expliquer du fait de la volonté des particuliers de mettre leurs déchets en déchèterie. À noter que la saison 2012 a été favorable à la pousse des déchets verts et donc à l'entretien de ceux-ci. De plus, les citoyens réalisent de plus en plus des travaux de rénovations eux-mêmes du fait de la crise favorisant ainsi les divers apports en déchèterie.

• Evolution pluriannuelle des ratios des principaux types de déchets des déchèteries

	Ratios de tonnage (en kg/hab/an)				Évolution du ratio de tonnage entre 2011 et 2012 (en %)
	2009	2010	2011	2012	
DDS	1,25	1,91	1,17	1,25	+ 6,4 %
Métaux	6,31	5,16	5,40	1,31	- 1,67 %
Tout-venant	46,69	38,95	34,45	34,91	+ 1,32 %
Gravats	43,84	38,87	30,25	26,70	- 11,74 %
Bois	20,39	18,86	18,91	20,89	+ 9,48 %
Cartons	3,11	3,33	2,80	2,64	- 5,71 %
DEEE	3,00	2,73	2,60	2,48	- 4,62 %
Déchets verts	39,00	32,96	32,47	35,42	+ 8,33 %
Fibro	1,38	1,07	0,65	0.61	- 6,15 %

De manière générale, les ratios des principaux types de déchets ont diminué entre 2009 et 2012. Cependant, entre 2011 et 2012, quelques ratios

sont en augmentation tels que celui du bois avec + 9,48 %, celui des déchets verts de 8,33 %, celui de sDDS de 6,4 % et celui du Tout-venant de 1,32%.

• Ratio du SEVADEC

	Ratio de tonnage (en kg/hab/an)
SEVADEC	132
Moyenne française ⁽²⁾	184

Le ratio du SEVADEC a augmenté de 2,5 kg/hab/an entre 2011 et 2012, ce qui reste très inférieure à la moyenne nationale.



~ Fréquentation des déchèteries en 2012

• Fréquentations mensuelles par catégorie en 2012

	Associations	Collectivités	Particuliers	Professionnels	Total
Janvier	84	188	8 637	71	8 980
Février	70	120	6 693	57	6 940
Mars	125	189	15 029	55	15 398
Avril	112	148	11 293	58	11 611
Mai	80	144	14 264	58	14 546
Juin	132	227	15 265	74	15 698
Juillet	119	205	17 368	62	17 754
Août	105	178	18 904	69	19 256
Septembre	99	188	15 075	63	15 425
Octobre	93	149	11 249	75	11 566
Novembre	95	145	10 066	69	10 375
Décembre	69	119	7 794	56	8 038
Total	1 13	2 000	151 637	767	155 587

En 2012, les 8 déchèteries du SEVADEC ont fait l'objet de 155 587 fréquentations, soit une augmentation de 8,31 % par rapport à 2011. Plus de 97 % des déchèteries sont fréquentées par des particuliers.

La fréquentation des déchèteries est élevée entre juin et septembre du fait de l'augmentation des dépôts de déchets verts.

• Fréquentations mensuelles par déchèterie en 2012

	Épinal	Monod	Peuplingues	Licques	Guînes	Louches	Oye-Plage	Audruicq	Total
Janvier	2 022	2 272	389	293	1 148	884	796	1 176	8 980
Février	1 764	2 038	246	228	704	614	564	782	6 940
Mars	3 245	4 374	660	219	1 705	1 797	1 452	1 946	15 398
Avril	2 809	3 366	533	316	1 456	1 074	1 163	894	11 611
Mai	2 754	4 240	591	406	1 681	1 468	1 448	1 958	14 546
Juin	2 958	4 100	752	564	1 966	1 837	1 473	2 048	15 698
Juillet	3 281	4 562	798	627	2 274	1 886	1 625	2 701	17 754
Août	3 197	4 811	837	770	3 036	2 260	1 781	2 564	19 256
Septembre	2 321	3 860	667	981	2 252	1 606	1 541	2 197	15 425
Octobre	2 268	3 138	487	304	1 735	1 148	954	1 532	11 566
Novembre	1 950	2 654	420	345	1 651	1 105	889	1 361	10 375
Décembre	1 516	1 970	385	189	1 276	846	749	1 107	8 038
Total	30 085	41 385	6 765	5 242	20 884	16 525	14 435	20 266	155 587

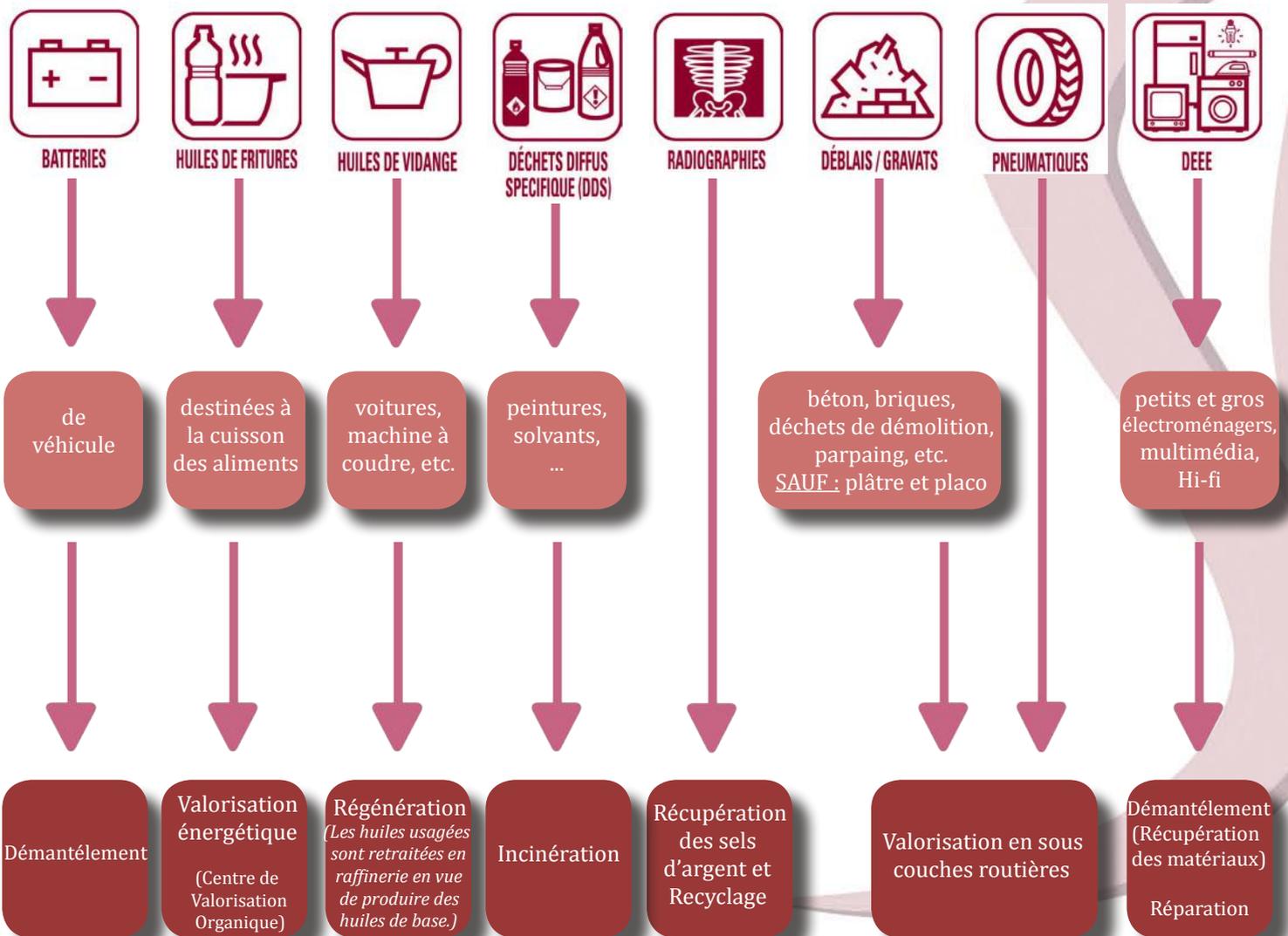
La déchèterie la plus fréquentée est celle de Monod (26,60 %) suivie de celle d'Épinal (19,34 %). Monod et Épinal représentent presque la moitié des fréquentations totales. Puis, suivent les déchèteries de Guînes (13,42 %), d'Audruicq (13,02 %), de Louches (10,62 %), d'Oye-Plage (9,28 %), de Peuplingues (4,35 %) et enfin de Licques (3,37 %).

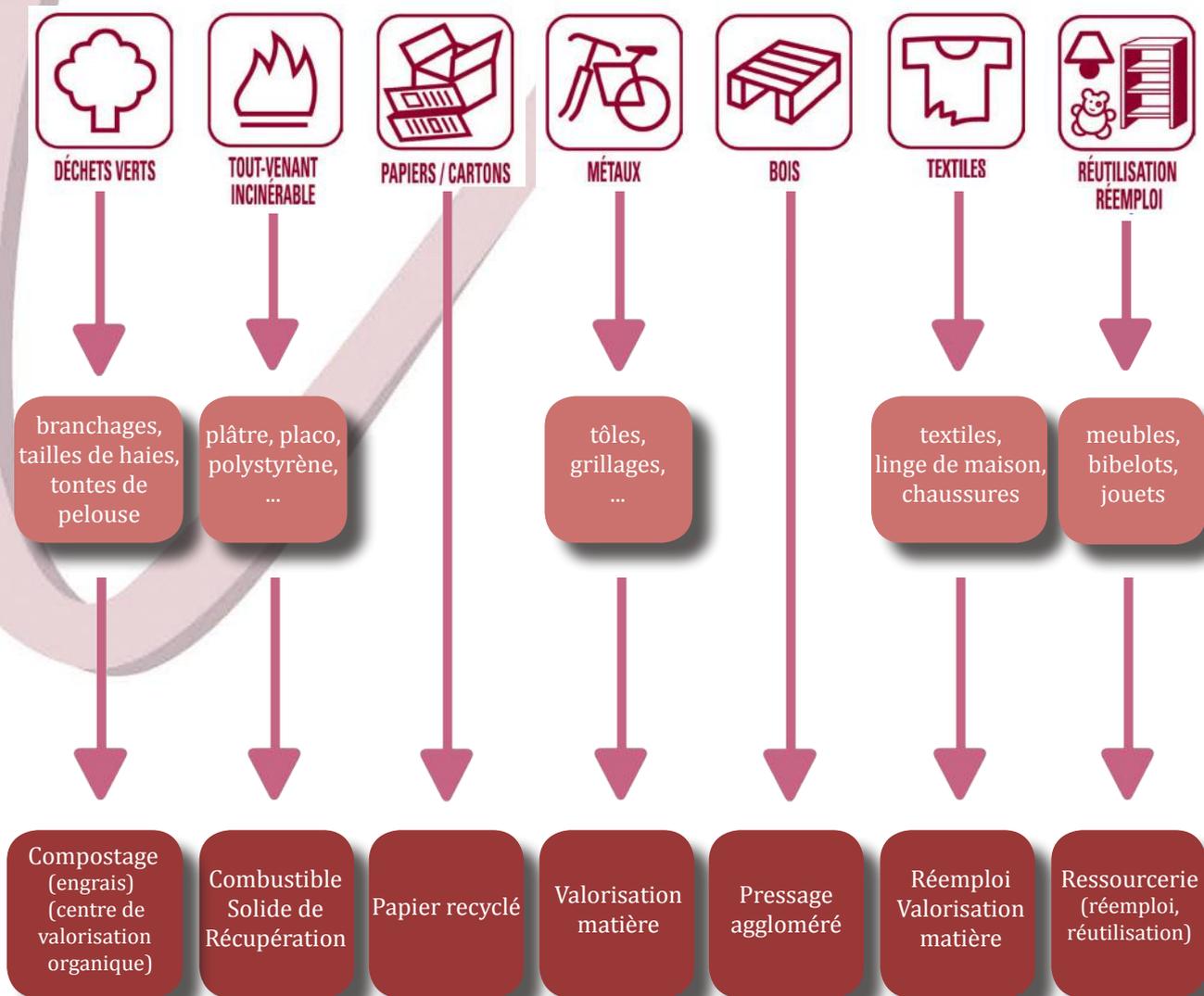
~ Devenir des déchets déposés dans les déchèteries

Le SEVADEC s'efforce à recycler un maximum les déchets provenant des déchèteries afin de préserver les ressources naturelles en passant des contrats avec des repreneurs. Seuls les **déchets amiantés** sont destinés au CSDND avec un casier dédié.

Les **déchets verts** et les **huiles** sont traités par méthanisation. Le surplus de déchets verts, durant la période estivale, va quant à lui en compostage chez Adri-Compost. Le **papier-carton** va au centre de tri du SEVADEC.

Le **bois** est recyclé par Opale Environnement pour donner des plaques en aggloméré. Les **gravats** sont utilisés comme sous couches routières par Eurovia. Les **DEEE** sont demantelés et/ou réparés en vu d'un recyclage. Les **batteries** sont traitées par Chimirec-norec au même titre que les **huiles minérales** et les **DDS** afin d'y être recyclé. Enfin, les **piles** sont recyclées par Screlec.





4. Le centre de valorisation organique

Mars
2007

25 411,58 tonnes
de biodéchets
traités

dont
1 092,96 tonnes
de graisses
alimentaires
traitées

Mis en service en mars 2007, le **centre de valorisation organique** ou **usine de biométhanisation** permet de valoriser les déchets organiques biodégradables, encore appelés **fermentescibles**.



La **technique de biométhanisation** est basée sur la dégradation de la matière organique en absence d'oxygène (condition anaérobie). Cette dégradation est le résultat d'activités bactériennes. Celle-ci aboutit à la formation de plusieurs éléments:

- un **mélange gazeux combustible**, appelé «**biogaz**» qui correspond à environ 11 à 15 % de la masse initiale de déchets. Ce mélange est transformé en électricité et en chaleur.

- un **résidu organique**, appelé «**digestat**» correspondant à environ 30 à 60 % de la masse initiale de déchets. Ce résidu est traité pour donner du compost.

- un **résidu liquide**, appelé «**jus**» représentant environ 20 à 40 % de la masse initiale de déchets. Une étude est menée afin de trouver une solution pour valoriser ces jus (utilisation comme engrais par exemple).

Les déchets acceptés au centre de valorisation organique sont :

- la **Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM)**
 - les déchets de cuisine
 - les papiers et cartons souillés
 - les textiles sanitaires
 - les **Journaux, Revues et Magazines (JRM)** de la ville de Calais
- les déchets de jardins (déchets verts)
- les déchets de restauration collective
- les huiles et graisses alimentaires



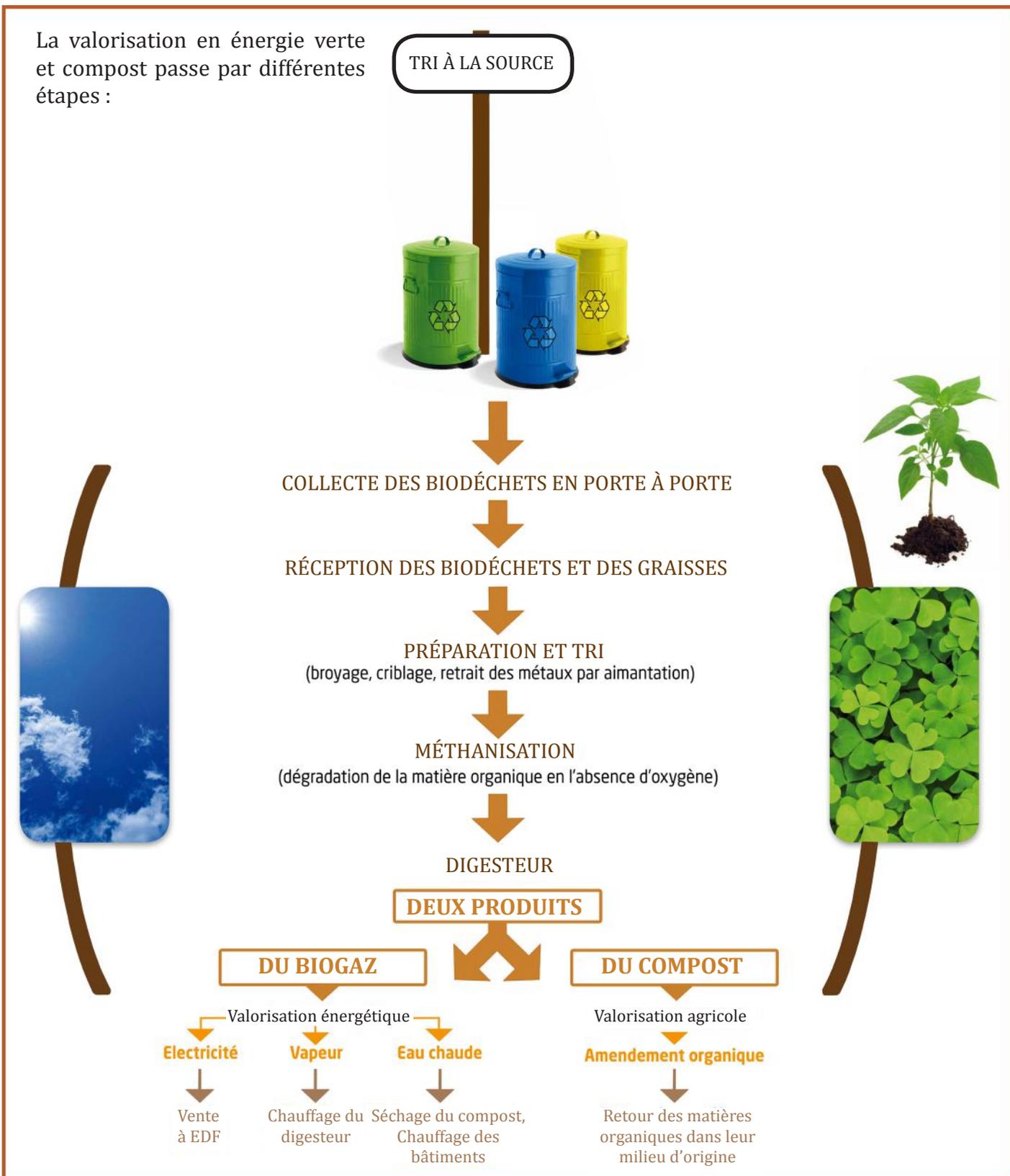
La **biométhanisation** a pour effet de réduire considérablement la charge organique. Le **compost** produit est ensuite valorisé en milieu agricole et au niveau des particuliers (distribution gratuite en déchèteries par exemple). Alors que le **biogaz** est envoyé prioritairement vers les groupes électrogènes et la chaudière de cogénération afin de produire de l'électricité et de la chaleur grâce à une chaudière.

L'usine de biométhanisation de Calais a été dimensionnée pour traiter, à terme, **28 000 tonnes/an** :

- **27 000 tonnes de biodéchets** (fermentescibles et déchets verts), issus de la collecte sélective des ménages et d'apports volontaires des déchèteries
- **1 000 tonnes de graisses alimentaires**

~ Cycle de valorisation des biodéchets

La valorisation en énergie verte et compost passe par différentes étapes :



~ Tonnages apportés au CVO

• Tonnages apportés au CVO par collectivité en 2012

	Cap Calaisis		CCRA	SMIRTOM
	Fermentescibles	Déchets verts	Fermentescibles + Déchets verts	Fermentescibles + Déchets verts
Janvier	468,81	25,26	123,2	264,12
Février	378,24	82,69	96,26	212,74
Mars	677,63	36,98	361,52	252,54
Avril	645,88	51,12	301,55	313,72
Mai	964,95	147,76	644,2	442,9
Juin	897,38	161,72	633,08	0
Juillet	915,52	171,6	744,04	0
Août	786,28	143,36	620,5	0
Septembre	620,13	111,64	392,06	215,32
Octobre	675,02	130,74	378,04	509,94
Novembre	589,91	95,23	280,92	385,3
Décembre	428,72	22,3	108,98	254,74
Total en tonnes par déchets	8 048,47	1 180,4	4 684,35	2 851,32
Total par collectivités	9 228,87		4 684,35	2 851,32

Le tonnage de fermentescibles entrant au CVO, venant de **Cap Calaisis**, a augmenté de 2,38 % par rapport à 2011. La situation est la même pour le tonnage des déchets verts puisque ce tonnage est en hausse de 42,11 %.

Entre 2011 et 2012, le tonnage provenant de Cap Calaisis et entrant au CVO est **en hausse de 7,48 %**.

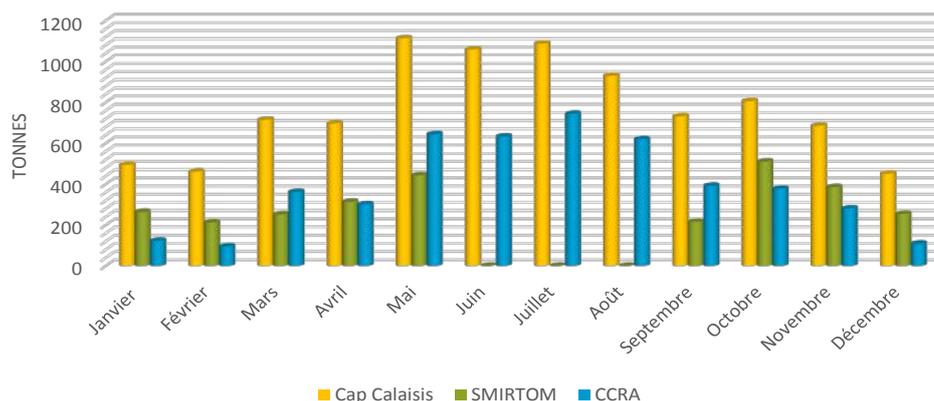
Le tonnage provenant de la **CCRA** a **augmenté de 2,54 %**. En effet, le tonnage passe de 4 565,52 tonnes à 4 684,35 tonnes pour l'année 2012.



Concernant le tonnage provenant du **SMIRTOM**, celui-ci a fortement diminué de **42,59 %**. Cette baisse s'explique du fait qu'entre juin et août (durant la période estivale), les déchets ont été envoyés vers la **plateforme de compostage** et non vers le centre de valorisation organique.



Évolution mensuelle des tonnages de déchets verts et de fermentescibles apportés au CVO par collectivité



Afin d'éviter des problèmes techniques, le SEVADEC doit obligatoirement limiter les apports de déchets verts vers le CVO en période estivale.

Durant cette période, les apports contiennent une part trop importante de tonte de gazon, impliquant une **forte concentration en azote**.

Cet excès d'azote pourrait alors déstabiliser la biologie du digesteur, ce qui, à terme, provoquerait

une réduction de la production de biogaz et l'élévation du taux d'acides gras volatiles responsables de l'inhibition du milieu bactérien. Il est donc nécessaire de faire traiter une partie des déchets (3 383,74 tonnes pour le SMIRTOM et 2 620,68 tonnes pour les déchèteries) sur la **plate-forme de compostage à Louches**.

• Tonnages apportés au CVO provenant des déchèteries

	Déchets verts	Huiles végétales
Janvier	203,84	0,84
Février	126,37	0,26
Mars	270,43	0,38
Avril	181,53	0,82
Mai	235,68	0,52
Juin	320,21	1,28
Juillet	246,66	0,38
Août	344,52	0,38
Septembre	263,37	0,62
Octobre	422,02	0,7
Novembre	361,9	0,72
Décembre	149,03	0,22
Total en tonnes par déchets	3 125,56	7,12
Total pour les déchèteries	3 132,68	

Entre 2011 et 2012, le tonnage des déchets verts et d'huiles végétales, provenant des déchèteries, a **baissé** de **23,49 %**, il passe de 4 094,35 tonnes en 2011 à **3 132,68 tonnes** en 2012.

La baisse la plus marquée concerne celle des déchets verts avec une chute de 23,52 % du tonnage car une partie des déchets verts provenant des déchèteries a été détournée. Pour les huiles végétales, la réduction est de 4,81 %.

~ Tonnages des déchets tiers

• Tonnages mensuels des déchets tiers fournis par le SEVADEC en 2012

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Saninord	7,56	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7,56
Envinord	29,04	0	23,18	17,02	0	18,04	10,58	0	21,18	18,4	0	14,74	152,18
Transmanche	16,62	6,24	14,5	10,38	23,34	21,66	7,68	8,96	15,12	13,38	18,2	15,12	171,2
AgriOpale	95,6	63,6	65,96	51,54	63,46	64,52	61,54	77,12	54,94	74,74	38,14	50,86	762,02
Total en tonnes	148,82	69,84	103,64	78,94	86,8	104,22	79,8	86,08	91,24	106,52	56,34	80,72	1 092,96

Le SEVADEC s'est lui engagé, au travers de son marché d'exploitation avec OCTEVA, à fournir 1 000 tonnes d'huiles et graisses alimentaires par an. En 2012, le SEVADEC a atteint son objectif puisque ce sont presque **1 100 tonnes** d'huiles et graisses

qui ont été apportées au CVO.

Cependant, cette valeur est en **baisse de 26,03 %** par rapport à 2011.

• Tonnages mensuels des déchets tiers fournis par OCTEVA en 2012

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Continental Nutrition	198,72	217,5	103,12	204,58	125,88	228,24	201,6	293,24	123,44	272,98	270,4	245,86	2 485,56
Opale Environnement	15,74	10,22	14,24	11,68	35,86	66,4	59,26	82,24	68,36	48,56	62,38	52,36	527,3
Aquanord	5,18	25,08	10,42	7,22	12,42	15,96	16,16	13,24	7,32	13,52	12,04	4,38	142,94
Novandie	79,1	103,84	124,34	75,94	85,58	114,08	105,9	130,64	49,12	86,38	110,48	60,26	1 125,66
SITA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14,58	28,76	31,6	74,94
Apports divers ponctuels	21,24	10,7	13,86	3	0	9,2	0	0	7	0	0	0	65
Total en tonnes	319,98	367,34	265,98	302,42	259,74	433,88	382,92	519,36	255,24	436,02	484,06	394,46	4 421,4

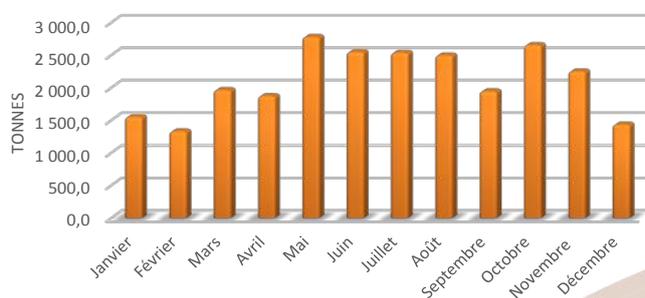


En 2011, OCTEVA avait apporté 2 322,75 tonnes de déchets tiers. En 2012, ce tonnage a **augmenté de 47,46 %** puisqu'il a atteint les **4 421,4 tonnes** de déchets tiers.

~ Tonnages traités par le CVO

	Tonnage traité en 2012
Janvier	1 554,9
Février	1 333,7
Mars	1 969,1
Avril	1 876,0
Mai	2 782,6
Juin	2 551,8
Juillet	2 540,9
Août	2 500,5
Septembre	1 949,6
Octobre	2 659,0
Novembre	2 254,4
Décembre	1 439,2
Total en tonnes	25 411,58

Tonnage mensuel traité par le centre de valorisation organique



De décembre à février, les apports de déchets au CVO sont faibles. Cependant, entre mai et novembre cet apport augmente fortement. Ceci est dû à l'augmentation des apports de déchets verts à l'arrivée des beaux jours. À noter qu'entre juin et septembre, l'apport de déchets verts au CVO est **limité** puisque **trop riches en azote**, ils risqueraient d'engendrer des problèmes techniques au niveau du digesteur.

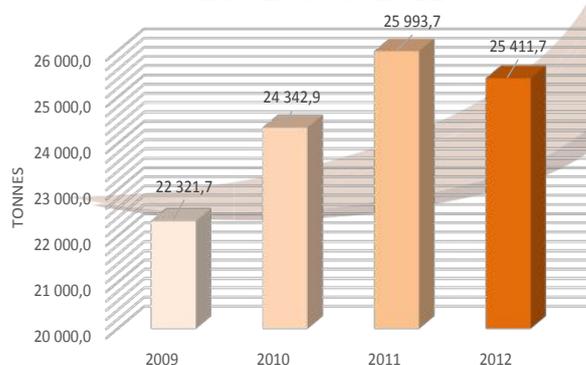
• Évolution pluriannuelle des tonnages traités

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total en tonnes
2009	947,6	1 141,9	2 012,8	2 209,8	2 541,5	2 286,2	2 150,3	1 949,2	2 201,4	2 129,1	1 617,9	1 134	22 321,7
2010	918,8	1 093,4	1 985,4	2 586,2	2 461,2	2 347,3	2 355,8	2 455,7	2 600,3	2 290,2	1 935,5	1 313,1	24 342,9
2011	1 321,1	1 394,8	2 290,6	2 480,5	2 485,1	2 397,5	2 442,0	2 547,3	2 652,7	1 975,7	2 310,9	1 695,5	25 993,7
2012	1 554,9	1 333,7	1 969,1	1 876	2 782,6	2 551,8	2 540,9	2 500,5	1 949,6	2 659	2 254,4	1 439,2	25 411,7

Entre 2009 et 2011, les tonnages traités par le CVO augmentaient progressivement. Cependant, en 2012, ce tonnage a **diminué de 2,24 %**, passant ainsi de 25 993,7 tonnes à 25 411,7 tonnes.

Cette diminution du tonnage traité s'explique du fait de la baisse d'apports de fermentescibles, de déchets verts et d'huiles végétales au CVO.

Évolution des tonnages traités par le CVO entre 2009 et 2012



- Matière à évacuer

	Refus de tri	Valorisation ferrailles	Structurant excédentaire	Boues de curage des cuves à jus	Total (en tonnes)
Janvier	3,36	6,52	683,1	2,86	695,84
Février	0	6,22	340,26	0,08	346,56
Mars	3,06	3,5	252,54	0	259,1
Avril	0	9,18	269,24	0	278,42
Mai	0	6,4	696,6	0	703
Juin	0	7,22	458,42	0	465,64
Juillet	3,78	7,26	659,5	0	670,54
Août	0	7,76	310,98	0	318,74
Septembre	0	2,84	354,86	7,58	365,28
Octobre	2,74	13,36	374,92	0	391,02
Novembre	0	13,32	648,82	0	662,14
Décembre	0	9,66	512,16	0	521,82
Total (en tonnes)	12,94	93,24	5 561,4	10,52	5 678,1

Le **refus de tri primaire** représente environ 0,05 % du tonnage entrant. Il est constitué principalement de plastiques (films, papiers glacés, erreurs de tri, ...). Celui-ci est séparé des déchets entrants lors du passage dans un trommel à mailles de 60 mm situé dans la zone de préparation. Si le diamètre de ces déchets est supérieur à 60 mm, les déchets retournent dans la zone de réception pour être soit remélangés avec des déchets frais soit envoyés en **Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (CSDND)**. Entre 2011 et 2012, le refus de tri a augmenté de 42,66 %, soit 5,52 tonnes de refus supplémentaire.

Il arrive aussi de trouver des **déchets ferreux** dans les fermentescibles (couverts, outils de jardin oubliés, ...). Les déchets ferreux représentent une part de 0,37 % sur le total du tonnage entrant. Ces métaux sont repris et valorisés par la société «**Nicolay**» qui leur offre une seconde vie.

Le **structurant excédentaire** ou **refus d'affinage** représente la partie du compost contenant une grande quantité de plastiques et de copeaux de bois. Ce refus d'affinage est obtenu après criblage dans un trommel à mailles de 12 mm. Cette fraction constitue presque 98 % du tonnage évacué, elle sera ensuite envoyée en CSDND afin de servir de couche intermédiaire dans les alvéoles de stockage.

Il est nécessaire de curer régulièrement les **cuves de stockage des jus** issus de la méthanisation (effet de sédimentation), tonnage qui représente 10,52 tonnes sur 2012.

Au final, entre 2011 et 2012, la matière évacuée a **diminué de 11,61 %**.



~ Les produits du CVO

Biogaz

En 2012, le CVO a produit **127 Nm³ de gaz** par tonne de déchet traité, soit un total de **3 045 026 Nm³ de biogaz produit**. Ce biogaz est envoyé en priorité vers les **groupes électrogènes** (87,86 %), puis vers la **chaudière de secours** (8,09 %) afin d'y être valorisé et, en dernier recours, vers la **torchère** (4,05 %). Ce faible pourcentage de biogaz envoyé vers la torchère est dû au fait que, le second groupe électrogène (mis en place en 2010) est mieux adapté à la production de biogaz en période hivernale.

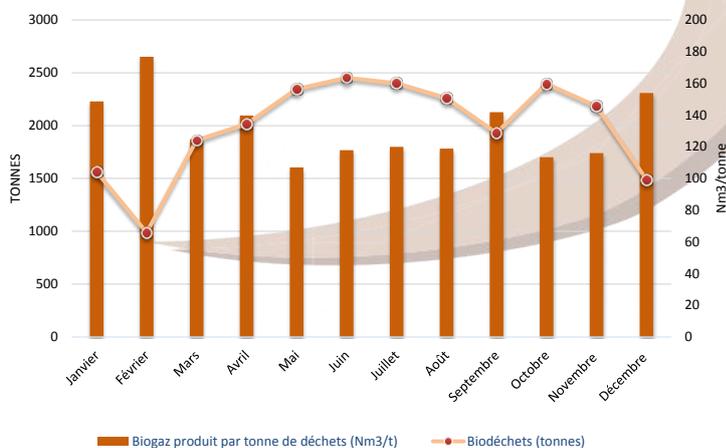
Avec la chaudière de cogénération et celle de secours, le CVO produit de l'eau chaude dont 622 MWh sont utilisés pour le **chauffage des locaux** du SEVADEC et 24 MWh pour ceux d'OCTEVA. Le reste, soit environ 986 MWh, est utilisé pour le **séchage du compost**. Le CVO produit également de la **vapeur d'eau**, environ 1 437 MWh à l'avantage de la chaudière de cogénération et 971 MWh à l'avantage de la chaudière de secours.

	Quantité de biogaz produit (Nm ³)	Biodéchets introduits (en tonnes)
Janvier	232 207	1 563
Février	174 887	989
Mars	231 911	1 861
Avril	281 528	2 015
Mai	250 978	2 345
Juin	289 211	2 453
Juillet	287 734	2 400
Août	268 706	2 260
Septembre	273 724	1 930
Octobre	271 487	2 395
Novembre	253 214	2 184
Décembre	229 437	1 490
Total	3 045 024	23 885

La production de biogaz est assez importante pour permettre une valorisation énergétique sous forme d'électricité et de chaleur grâce aux groupes électrogènes et aux chaudières.

La quantité de biogaz produite par tonne de biodéchets diminue entre mai et août puisque, durant cette période, la quantité de **déchets verts** est plus importante. En effet, ces derniers ne permettent de produire que 160 Nm³ par tonnes de **Matière Sèche Volatile (MSV)**, alors que les **déchets fermentescibles** peuvent en produire jusqu'à 744 Nm³ par tonnes traitées. Or, en période estivale, l'apport de déchets verts est plus importante que celui des fermentescibles, provoquant une production de biogaz plus faible.

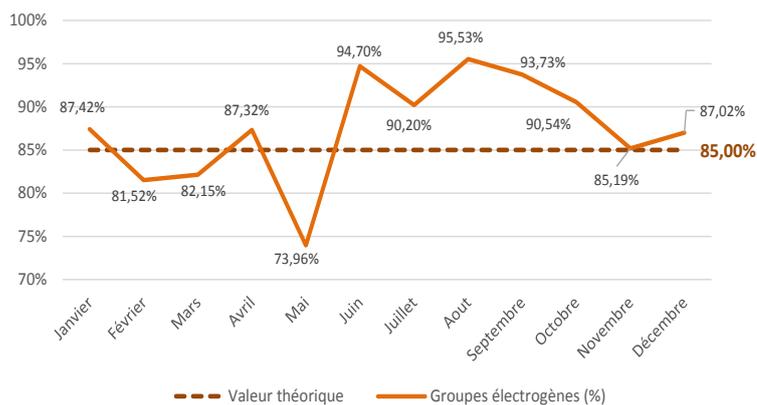
Quantité de biogaz produite par tonne de biodéchets



En moyenne, la part de biogaz envoyée vers les **groupes électrogènes** dépasse la valeur théorique. En 2012, 87,86 % du biogaz est envoyé à ces groupes électrogènes.

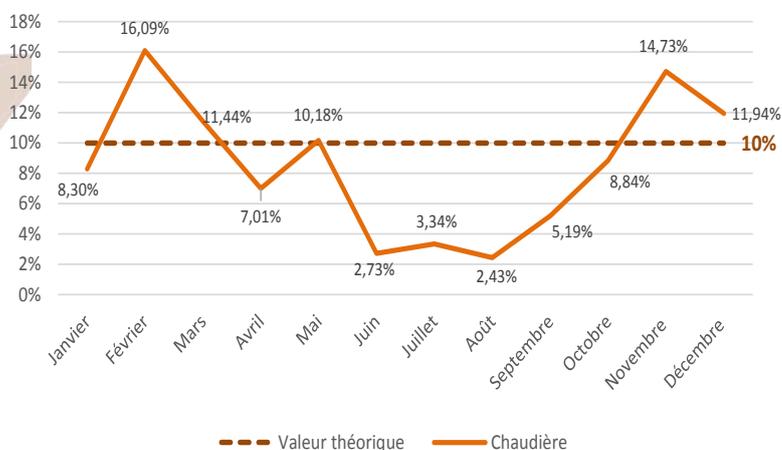
À noter qu'au mois de mai, la part de biogaz envoyée vers les groupes électrogènes est plus faible puisque des travaux de maintenance ont eu lieu sur les moteurs. Celui-ci était donc envoyé vers la chaudière de secours (10,18 %) et en dernier recours vers la torchère (15,86 %).

Part de biogaz envoyée vers les groupes électrogènes en 2012



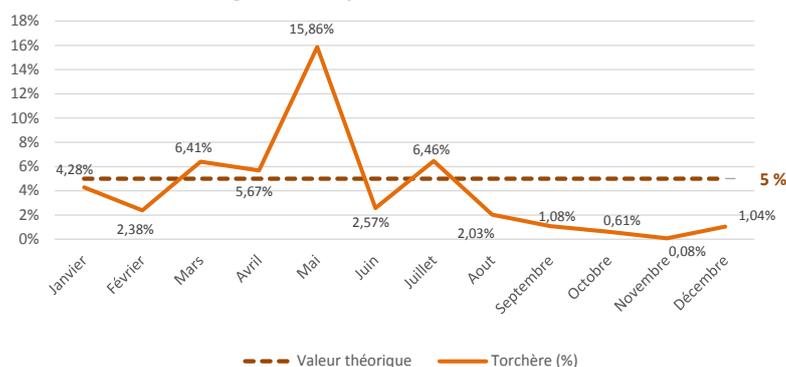
La part de biogaz envoyée vers la **chaudière de secours** est inférieure à la valeur théorique puisqu'elle est, en moyenne, de 8,09 %.

Part de biogaz envoyée vers la chaudière de secours en 2012



En 2012, la part de biogaz envoyée vers la **torchère** est passée en dessous de la valeur théorique puisqu'elle est, en moyenne, de 4,04 %. Il y a donc une nette progression de la valorisation du biogaz sous forme électrique et thermique puisque le biogaz n'est presque plus torché.

Part de biogaz envoyée vers la torchère en 2012

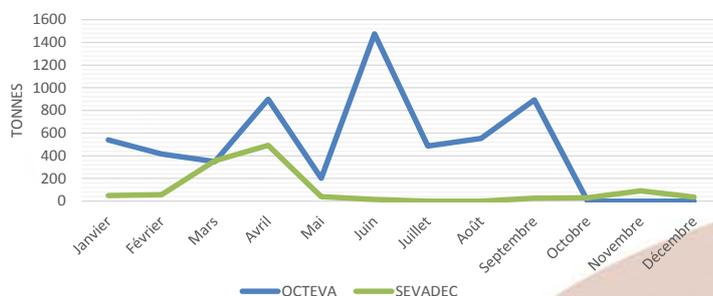


Compost



	OCTEVA	SEVADEC	Total compost évacué
Janvier	539,64	48,6	588,24
Février	416,3	57,46	473,76
Mars	349,32	357,12	706,44
Avril	899,42	492,2	1 391,62
Mai	202,08	39,4	241,48
Juin	1 474,96	14,88	1 489,84
Juillet	486,4	0	486,4
Août	553,16	0	553,16
Septembre	893,12	26,5	919,62
Octobre	0	30,16	30,16
Novembre	0	90,04	90,04
Décembre	0	35,12	35,12
Total en tonnes	5 814,4	1 191,48	7 005,88

Production mensuelle de compost



En 2012, l'usine de biométhanisation a valorisé **7 005,88 tonnes de compost**.

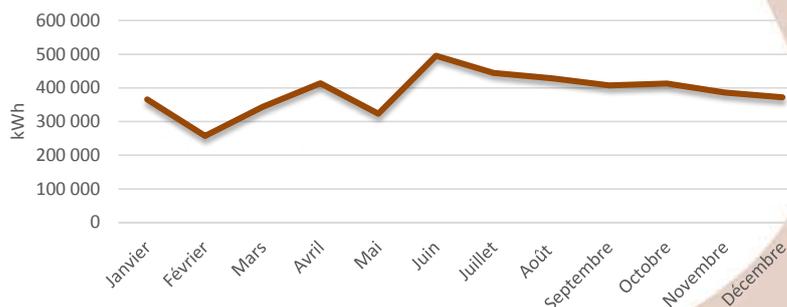
Par contrat, OCTEVA dispose de 80 % du compost qu'il vend aux agriculteurs. Le SEVADEC quant à lui dispose des 20% restants qu'il utilise lors de ses actions de communication (distribution gratuite de compost dans les déchèteries et lors des journées portes ouvertes) auprès de la population afin de sensibiliser les citoyens aux gestes de tri.

La compost produit sur l'usine est un compost conforme à la **norme NFU 44-051**.

Electricité

	Kwh	Prix achat électricité TTC
Janvier	365 869	48 208,11
Février	257 006	33 863,96
Mars	343 377	45 244,49
Avril	413 577	54 494,28
Mai	323 570	35 647,71
Juin	495 509	54 590,23
Juillet	444 503	48 970,90
Août	428 303	47 186,14
Septembre	406 974	44 836,33
Octobre	412 486	45 443,58
Novembre	386 060	43 072,71
Décembre	371 608	41 460,30
Total	4 648 842	543 018,75

Production d'électricité



En 2012, le CVO a produit **4 648 842 kWh d'électricité**, soit une baisse de 6,29 % par rapport à 2011. Cette baisse d'électricité produite s'explique par une production de biogaz moindre en 2012 (- 25 000 Nm³ de biogaz entre 2011 et 2012).



Vapeur

La vapeur produite par le CVO provient de 2 installations :

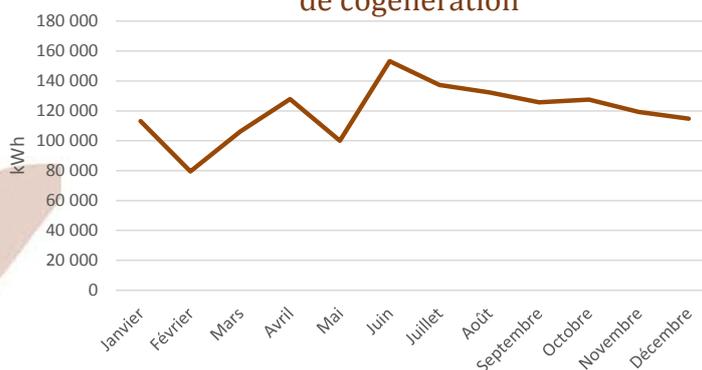
- une **chaudière de cogénération** couplée aux groupes électrogènes
- une **chaudière de secours** fonctionnant au biogaz et au fuel

Au début, seule la chaudière de secours était utilisée puisque les groupes électrogènes ne fonctionnaient pas. Cependant, depuis 2010, les groupes fonctionnant de façon optimale, on ne tend qu'à utiliser la chaudière de cogénération.

• Vapeur de la chaudière de cogénération

	Vapeur cogénérée produite (en kWh)
Janvier	113 091,5
Février	79 441,6
Mars	106 139,2
Avril	127 838,4
Mai	100 016,8
Juin	153 164,0
Juillet	137 397,6
Août	132 390,1
Septembre	125 797,3
Octobre	127 501,0
Novembre	119 332,7
Décembre	114 865,5
Total	1 436 975,7

Production de vapeur de la chaudière de cogénération

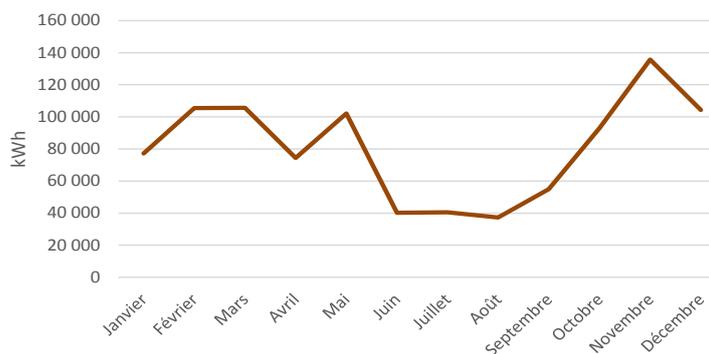


La production de vapeur cogénérée de mars à octobre est plus importante, ce qui correspond à un envoi plus important de biogaz vers les groupes électrogènes.

• Vapeur de la chaudière de secours

	Vapeur produite pendant process (en kWh)
Janvier	77 221,13
Février	105 455,03
Mars	105 563,41
Avril	74 345,92
Mai	102 033,83
Juin	40 283,32
Juillet	40 549,38
Août	37 237,96
Septembre	54 956,14
Octobre	92 975,36
Novembre	135 720,25
Décembre	104 353,27
Total	970 695

Production de vapeur de la chaudière de secours



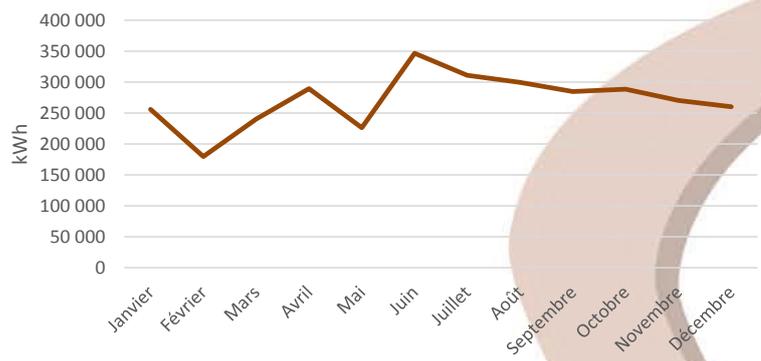
Au courant de l'année 2012, une baisse de la production de vapeur est à noter entre juin et octobre pour la chaudière de secours. En effet, elle est inversement proportionnelle à la production de vapeur par la chaudière de cogénération.

Eau chaude

La production d'eau chaude provenant de la chaudière de cogénération suit la même évolution, au cours de l'année, que celle de la vapeur puisqu'elles sont générées par le même équipement.

	Eau chaude cogénérée (en kWh)
Janvier	256 108
Février	179 904
Mars	240 364
Avril	289 504
Mai	226 499
Juin	346 857
Juillet	311 152
Août	299 812
Septembre	284 882
Octobre	288 740
Novembre	270 242
Décembre	260 126
Total	3 254 190

Production d'eau chaude de la chaudière de cogénération



L'eau chaude produite est auto-consommée pour les besoins de la plate-forme.

En effet, celle-ci sert au **séchage du compost** ainsi qu'au **chauffage des locaux** sociaux du SEVADEC et d'OCTEVA.

Cette auto-consommation permet de **protéger l'environnement** (énergie verte) puisque ni fuel ni énergies fossiles ne sont consommées pour chauffer les bâtiments.

	Eau chaude SEVADEC (en kWh)	Eau chaude OCTEVA (en kWh)	Eau chaude séchage (en kWh)	Total (en kWh)
Janvier	54 829	30 640	82 931	168 400
Février	50 250	28 295	90 898	169 422
Mars	53 736	30 723	67 468	151 927
Avril	51 525	29 266	88 904	169 694
Mai	52 199	26 782	57 601	136 582
Juin	50 121	0	53 300	103 421
Juillet	50 034	0	89 265	139 299
Août	50 019	0	78 928	128 947
Septembre	49 311	6 290	95 793	151 394
Octobre	52 228	28 358	60 920	141 506
Novembre	52 402	29 848	98 608	180 858
Décembre	54 901	31 513	121 398	207 812
Total	621 554	24 115	986 013	1 849 283

À noter qu'il y a une différence entre la quantité d'eau chaude produite et celle consommée. En effet, il y a des pertes en ligne sur les différents réseaux de chauffage en plus d'un système aérotherme permettant de rejeter le surplus de chaleur, notamment l'été, lorsque les besoins se font moindre.

~ Récapitulatif et évolution

	2011	2012
Biodéchets traités (en tonnes)	25 038	25 411
Biogaz produit (en Nm ³ /t)	123	127
Biogaz total (en Nm ³)	3 070 427	3 045 026
Pourcentage de biogaz envoyé à la torchère	2,67%	4,05%
Pourcentage de biogaz envoyé vers les groupes électrogènes	93,57%	87,86%
Pourcentage en biogaz envoyé vers la chaudière	3,75%	8,09%
Vapeur produite pendant le process (en MWh)	500	971
Vapeur cogénérée produite (en MWh)	1 533	1 437
Eau chaude cogénérée produite (en MWh)	3 473	3 254
Electricité produite (en kWh)	4 961 006	4 648 843
Compost produit (en tonnes)	7 203	7 005



5. Le centre de transfert

1^{er} janvier
2006

42 011,47
tonnes de
déchets

Le **centre de transfert** a pour but d'optimiser le coût d'acheminement des déchets entre la collecte et les centres de traitement.

En effet, la massification des flux a un impact positif sur l'environnement en augmentant le tonnage par kilomètre parcouru et en diminuant les émissions polluantes ainsi que la consommation de carburant.



Le **centre de transfert** est une installation intermédiaire entre la collecte et le traitement des déchets. Il permet de créer une rupture de charge afin de regrouper les déchets dans des moyens de transports plus grands, tels que des semi-remorques.

Le tonnage maximum par jour est de **230 tonnes** devant être évacuées sous 24h. Les déchets sont stockés dans une fosse par type de déchets (Ordures Ménagères Résiduelles et déchets verts) puis sont chargés à l'aide d'une grue dans des semi-remorques pour être envoyés vers leurs lieux de traitement respectifs.

- Les **OMR** sont envoyés au **Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (CSDND)** situé à Sainte Marie-Kerque (La Bistade), géré par Opale Environnement.

- Les déchets verts vont à Escoeuilles où ils sont pris en charge par la société **Terraly**s pour être transformés en compost. Ceux-ci sont acheminés au centre de transfert uniquement lorsque l'usine de biométhanisation ne peut pas les prendre en charge car présents en trop grande quantité.



Par délibération du Comité Syndical du 20 décembre 2005, la gestion du centre de transfert est transférée au SEVADEC. L'exploitation du centre de transfert de la rue de Toul par le SEVADEC a débuté le **1er janvier 2006**.



~ Transfert et transport des déchets

Depuis 2009, les fermentescibles de Cap Calaisis et de la CCRA ne transitent plus par le centre de transfert du SEVADEC rue de Toul. Ces fermentescibles vont directement au Centre de Valorisation Organique (CVO).

La situation est la même pour les déchets verts issus de la collecte en porte à porte, sauf lorsqu'ils sont présents en quantité trop importante. Dans ce cas, le

surplus de déchets verts transite vers le centre de transfert pour ensuite être redirigé vers une **plateforme de compostage à Escoeuilles**.

Quant au SMIRTOM, il possède son propre centre de transfert où il fait transiter ses fermentescibles, qui seront destinés au CVO, ses encombrants mais aussi ses ordures ménagères résiduelles avant qu'ils ne soient pris en charge.

• Tonnages collectés apportés au centre de transfert du SEVADEC en 2012

	Cap Calaisis	CCRA	SEVADEC
OMR	32 422,79	6 471,21	38 894
Encombrants	316,44	417,7	734,14
Déchets verts	14,5	0	14,5
Fermentescibles	0	0	0
Bois trié	350,54	0	350,54
DEEE	18,29	0	18,29
Total (en tonnes)	33 122,56	6 888,91	40 011,47

Le tonnage total ayant transité par le centre de transfert du SEVADEC est de **40 011,47 tonnes**, soit une baisse de 4,31 % par rapport à 2011.

La quantité de déchets verts ayant transité par le centre de transfert est infime en 2012 : 14,5 tonnes pour 1 121,26 tonnes en 2011, soit une **baisse de 98,7 %**.

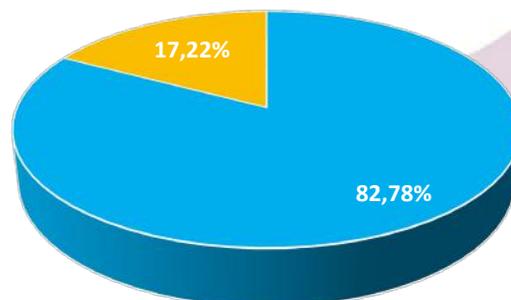
REMARQUE

En 2012, la quantité de déchets verts ayant transité par le centre de transfert est infime. En effet, la fosse dédiée à cet effet a servi à créer une rupture de charge

pour les emballages envoyés vers TRIDEM lors de la phase des travaux du centre de tri.

La provenance des OMR apportées au centre de transfert du SEVADEC est proportionnelle au nombre d'habitants. En effet, Cap Calaisis regroupe presque 79 % de la population dont les déchets transitent vers le centre de transfert, ce qui explique que 82,78 % des OMR viennent de Cap Calaisis.

• Part des collectivités dans la provenance des OMR en 2012



■ Cap Calaisis ■ CCRA

• Principaux tonnages collectés sur l'ensemble du territoire en 2012

	Cap Calaisis		CCRA	SMIRTOM	
	OMR	Déchets verts	OMR	OMR	Fermentescibles
Janvier	2 761,66	3,08	548,34	721,28	0
Février	2 360,73	0	482,27	622,02	0
Mars	2 806,96	0	566,04	739,66	272,72
Avril	2 598,30	11,42	498,7	690,48	131,34
Mai	2 910,78	0	557,22	828,84	387,32
Juin	2 771,76	0	559,24	778,92	767,28
Juillet	2 922,70	0	560,3	791,18	820,2
Août	2 829,46	0	593,54	854,12	734,38
Septembre	2 498,50	0	488,5	673,34	270,5
Octobre	2 887,08	0	577,92	786,92	0
Novembre	2 701,00	0	557	756,78	0
Décembre	2 373,86	0	482,14	688,26	0
Total par déchet (en tonnes)	32 422,79	14,5	6 471,21	8 931,80	3 383,74
Total par collectivité (en tonnes)	32 437,29		6 471,21	12 315,54	

Sur le territoire du SEVADEC, ce sont **47 825,80 tonnes** d'Ordures Ménagères Résiduelles qui ont été collectées en 2012, pour 48 892,36 tonnes en 2011, soit une baisse de 2,18 % entre 2011 et 2012.

Entre 2011 et 2012, le tonnage des OMR a baissé pour chacune des collectivités : - 2,51 % pour le tonnage de Cap Calaisis, - 1,82 % pour celui de la CCRA et - 1,25 % pour celui du SMIRTOM.

• Tonnages de bois, d'encombrants et de DEEE ayant transité par le centre de transfert du SEVADEC en 2012

	Bois	DEEE	Encombrants
Janvier	22,84	0	42,8
Février	23,5	1,13	17,02
Mars	31,94	1,28	204,8
Avril	27,42	1,13	23,46
Mai	29,46	0,25	26,34
Juin	36,62	1,75	26,5
Juillet	30,34	3,35	28,94
Août	27,76	2,5	30,42
Septembre	30,96	1,15	25,52
Octobre	42,76	2,2	36,44
Novembre	28,18	3,47	17,72
Décembre	18,76	0	20,48
Total (en tonnes)	350,54	18,29	734,14
Total Bois + DEEE (en tonnes)	1 102,97		

Depuis 2009, le service des encombrants de la ville de Calais (suivi par celui de Marck) effectue un tri permettant de récupérer les fractions de **bois**, de **DEEE** et d'**encombrants** afin qu'elles soient valorisées.

Ainsi, ce sont 350,54 tonnes de bois qui ont trouvé une seconde vie en 2012, soit une diminution de 15,27 % par rapport à 2011.

~ Traitement des déchets

• Synthèse des tonnages collectés sur l'ensemble du territoire

	Cap Calaisis	CCRA	SMIRTOM	Total (en tonnes)
OMR	32 422,79	6 471,21	8 931,8	47 825,8
Encombrants	316,44	417,7	13,88	748,02
Déchets verts	14,5	0	0	14,5
Fermentescibles	0	0	3383,74	3 383,74
Bois trié	350,54	0	0	350,54
DEEE	18,29	0	0	18,29
Total (en tonnes)	33 122,56	6 888,91	12 329,42	52 340,89

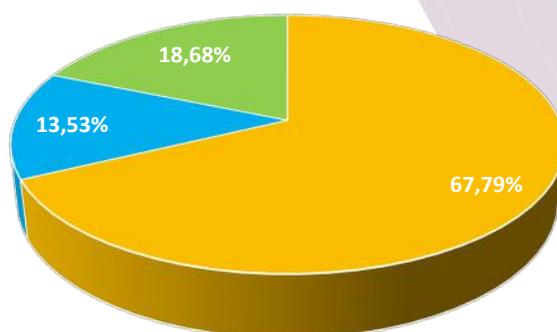
En 2012, le tonnage total de déchets collectés par les 2 centres de transfert est de **52 340,89 tonnes** avec une part importante d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) à hauteur de 91,37 %.

Entre 2011 et 2012, le tonnage passant par les 2 centres de transfert a augmenté de **0,36 %**, ceci est notamment dû au détournement des fermentescibles du SMIRTOM vers une plateforme de compostage.

Part des collectivités dans la provenance des Ordures Ménagères Résiduelles en 2012

Entre 2011 et 2012, la provenance des OMR est sensiblement la même.

En effet, la population de Cap Calaisis représente presque 79 % de la population alimentant le centre de transfert du SEVADEC, d'où un apport majoritaire d'OMR de Cap Calaisis par rapport aux apports de la CCRA et du SMIRTOM.

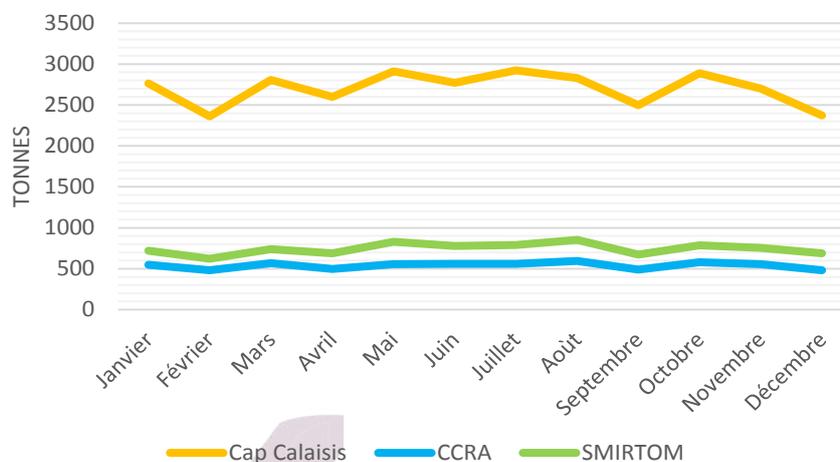


■ Cap Calaisis ■ CCRA ■ SMIRTOM



~ Récapitulatif et évolution

- Évolution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles par collectivité en 2012



L'évolution mensuelle du tonnage des ordures ménagères résiduelles est relativement constant au cours de l'année 2012.

Le tonnage de la **CCRA** est d'environ 500 tonnes, le **SMIRTOM** a, quant à lui, un tonnage allant de 600 à 900 tonnes.

Concernant **Cap Calaisis**, le tonnage par mois est d'environ 2 500 tonnes. Ces valeurs gardent la même tendance qu'en 2011.

- Ratios des ordures ménagères résiduelles par collectivité en 2012

	Ratio des ordures ménagères résiduelles (en kg/hab/an)		
	2010	2011	2012
Cap Calaisis	353,41	337,32	330,55
CCRA	258,24	253,47	247,32
SMIRTOM	260,64	241,05	235,21
SEVADEC	316,79	301,59	294,81
Moyenne nationale ⁽²⁾	298,3		

Les ratios de la CCRA, du SMIRTOM sont nettement inférieurs à la moyenne nationale. Concernant le ratio du SEVADEC, celui-ci devient inférieur celle-ci. Seul le ratio de Cap Calaisis est largement supérieur à la moyenne nationale.

De manière générale entre 2011 et 2012, les ratios ont diminué pour le **Cap Calaisis** (- 2,01 %), pour la **CCRA** (- 2,43 %), pour le **SMIRTOM** (- 2,42 %) et donc pour le **SEVADEC** (- 2,25 %).

6. Récapitulatif

Type de déchets	Cap Calaisis		SMIRTOM		CCRA		SEVADEC		
	Tonnes	Ratio	Tonnes	Ratio	Tonnes	Ratio	Tonnes	Ratio	%
Emballages ménagers	3 665,38	37,37	1 401,05	66,30	2 517,78	53,55	7 584,21	46,75	9,05
Verre	3 316,91	33,82	2 557,70	67,35	1 277,33	48,82	7 151,94	44,09	8,53
OMR	32 422,79	330,55	8 931,80	235,21	6 471,21	247,32	47 825,80	294,81	57,04
Déchets verts et fermentescibles	9 243,37	94,24	6 235,06	164,90	4 684,35	179,03	20 162,78	124,29	24,05
Encombrants	316,44	3,23	13,88	0,37	417,70	15,96	748,02	4,61	0,89
Bois trié	350,54	3,57	0	0	0	0	350,54	2,16	0,42
DEEE	18,29	0,19	0	0	0	0	18,29	0,11	0,02
Total	49 333,72	502,95	19 139,49	504,02	15 368,37	538,36	83 841,58	516,82	100,00

Tonnages provenant des déchèteries en 2012

Matière	Tonnage
Ampoules	1,7
Piles	3,33
Capsules	1,24
Cartouches	0,9
DMS	203,27
Métaux	861,86
Déchets verts	5 746,24
Tout venant	5 663,3
Gravats	4 332,11
Bois	3 388,12
Cartons	428,99
Fibro	99,34
Pneus	147,18
DEEE	401,9
Batteries	12,8
Huiles végétales	7,12
Huiles moteurs	53,1
DASRI	1,04
TLC	72,35
Total en tonnes	21 425,89

En 2012, le SEVADEC a recueilli **105 267,47 tonnes de déchets** sur son territoire, ce qui représente **648,89 kg/hab/an**, alors que la moyenne nationale est de 588 kg/hab/an. Le ratio a diminué de 7,943 kg/hab/an par rapport à 2011 (656,833 kg/hab/an). Ceci s'explique par la baisse du tonnage des Ordures Ménagères Résiduelles (- 2,17 %), de celui des emballages ménagers (-1,19 %), du tonnage du verre (- 1,37 %) et de celui du bois (- 15,27 %).

Le ratio des ordures ménagères du SEVADEC (294,81 kg/hab/an) est en-dessous de la moyenne nationale qui est de 298,3 kg/hab/an. Par contre, celui des déchets verts et biodéchets (124,29 kg/hab/an) est largement supérieur à la moyenne nationale qui est de 18,1 kg/hab/an. Ce bon chiffre démontre que le SEVADEC est en avance au niveau de la récupération et de la valorisation des déchets verts et fermentescibles.



7. Les indicateurs financiers

~ Les investissements du SEVADEC

Le montant des investissements 2012 s'élève à **3 986 003,68 € H.T.** Cette somme concerne :

- les travaux de création d'une dalle pour l'**usine de biométhanisation** pour 11 420,70 €
- les travaux d'optimisation du **centre de tri** pour 3 114 760,87 €
- l'acquisition d'un **serveur informatique** pour 9 355 €
- le remboursement d'emprunt en capital pour 839 088,23 €
- le reste a permis l'achat de divers équipements, l'aménagement des quais des déchèteries de Oye-Plage, Audruicq et Louches et la réalisation de divers travaux



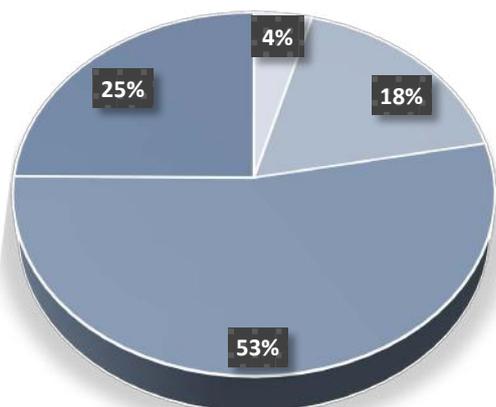
~ Les coûts du SEVADEC

Participations fixes des collectivités

- Participation financière par habitant en 2012 (Hors Taxes)

2012	Coût à la tonne H.T.
Fonctionnement du syndicat	1,38 €
Participation aux frais fixes du centre de tri	5,76 €
Participation à l'exploitation des déchèteries	17,36 €
Participation liée à la construction de l'usine de biométhanisation	8,11 €
Participation par habitant	32,61 €

Répartition de la participation financière par habitant en 2012



- Fonctionnement du syndicat
- Participation aux frais fixes du centre de tri
- Participation à l'exploitation des déchèteries
- Participation liée à la construction de l'usine de biométhanisation

Participations variables

Depuis 1999, le CSDND doit payer la **Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)** qui concerne toutes les activités polluantes ou portant des risques particuliers sur l'environnement. La taxe s'appuie sur le poids, en tonnes, des déchets réceptionnés dans l'installation assujettie.

La TGAP a pour objectif de **modifier les comportements** car, si les entreprises, collectivités

ou exploitants d'installations polluantes arrivent à valoriser 75 % du biogaz produit (lors de la détérioration, de la transformation, ...), le coût de la taxe diminue.

À noter qu'en 2011, la taxe s'élevait à **11€/tonne** et que celle-ci est passée à **15€/tonne en 2012**. Ce coût se répercute sur la facturation des tonnages provenant du SEVADEC et stockés dans le CSDND.

• Le centre de tri

	Prix à la tonne H. T.
Participation au fonctionnement du centre de tri	147,42 €
Participation au traitement des refus de tri	72,1 €
Enlèvement et transport des refus de tri du centre de tri	2,3 €



• L'usine de biométhanisation



	Prix à la tonne H.T.
Exploitation usine de biométhanisation et traitement	49,74 €

• Le centre de transfert



Prix à la tonne H. T.	
Coûts de transport	
Déchets verts	6,86 €
OMR	6,86 €
Coûts de transfert	
Déchets verts	4,23 €
OMR	4,23 €
Coûts de traitement	
Déchets verts	16,75 €
OMR (TGAP incluse)	74,53 €
Coût du traitement des encombrants	
Encombrants	72,1 €
Coût de l'enlèvement et du traitement du bois	
Bois	21,8 €

~ Les réunions 2012

Bureau Syndical

Il y a eu 6 réunions du **bureau syndical** en 2012 :

- le lundi 16 janvier 2012
- le lundi 2 avril 2012
- le vendredi 15 juin 2012
- le lundi 17 septembre 2012
- le vendredi 23 novembre 2012
- le vendredi 30 novembre 2012

Comité Syndical

Il y a eu 5 réunions du **comité syndical** en 2012 :

- le jeudi 26 janvier 2012
- le mardi 10 avril 2012
- le lundi 25 juin 2012
- le jeudi 4 octobre 2012
- le lundi 10 décembre 2012

Comission d'appel d'offres

La commission s'est réunie pour délibérer sur 3 marchés :

- **Marché enlèvement et transport du tout venant issu des déchèteries du SEVADEC**
- **Marché réception et tri des matériaux issus de la collecte**
- **Marché traitement des déchets verts et des biodéchets produits sur le territoire du SEVADEC**
 - lot 1 : traitement des déchets verts issus de la collecte
 - lot 2 : traitement des biodéchets issus de la collecte
 - lot 3 : traitement des déchets verts issus des déchèteries

L'attribution pour ces 3 marchés s'est faite le 2 avril 2012.

8. La prévention des déchets

~ Présentation de la notion

• Définition

La **prévention des déchets** peut être définie comme «l'ensemble des mesures et des actions prises en amont (notamment au niveau de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation d'un bien) et visant à réduire l'ensemble des impacts sur l'environnement et à faciliter la gestion ultérieure des déchets (notamment par la réduction des quantités de déchets produits et/ou la réduction de leur toxicité ou par l'amélioration du caractère valorisable).»

Devise de la prévention des déchets :

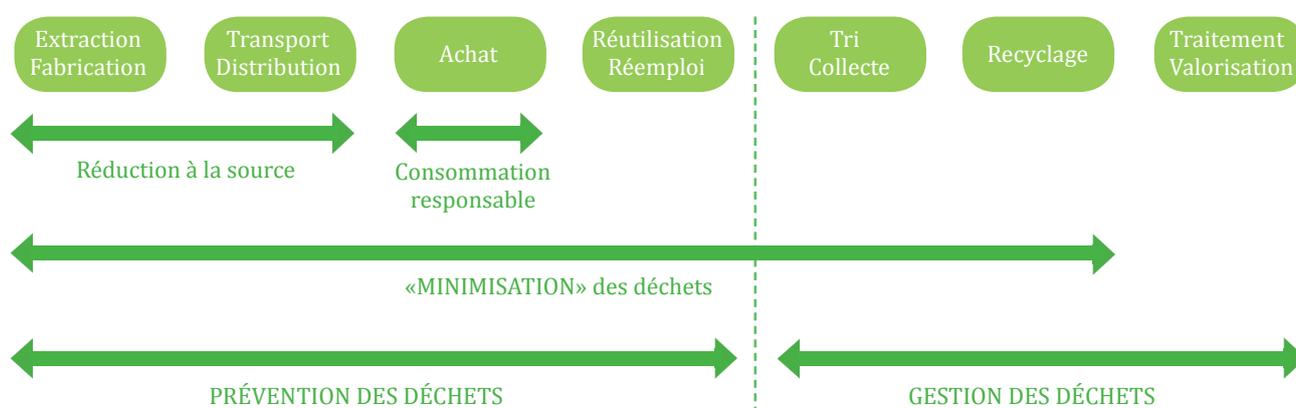
«Le déchet le plus facile et le moins coûteux à gérer est celui que l'on ne produit pas.»

La réduction des déchets permet de réduire la consommation de ressources non renouvelables, de limiter les rejets de gaz à effet de serre (GES), et au niveau local d'avoir moins recours à l'enfouissement et de maîtriser les coûts liés à la gestion des déchets (collecte, traitement, stockage).

• Champ d'action

Il s'agit de l'ensemble des actions situées, avant l'abandon ou la prise en charge des déchets par la collectivité, qui permettent de réduire les quantités de déchets et/ou leur nocivité.

Schéma représentant les différents champs que recouvre la prévention des déchets



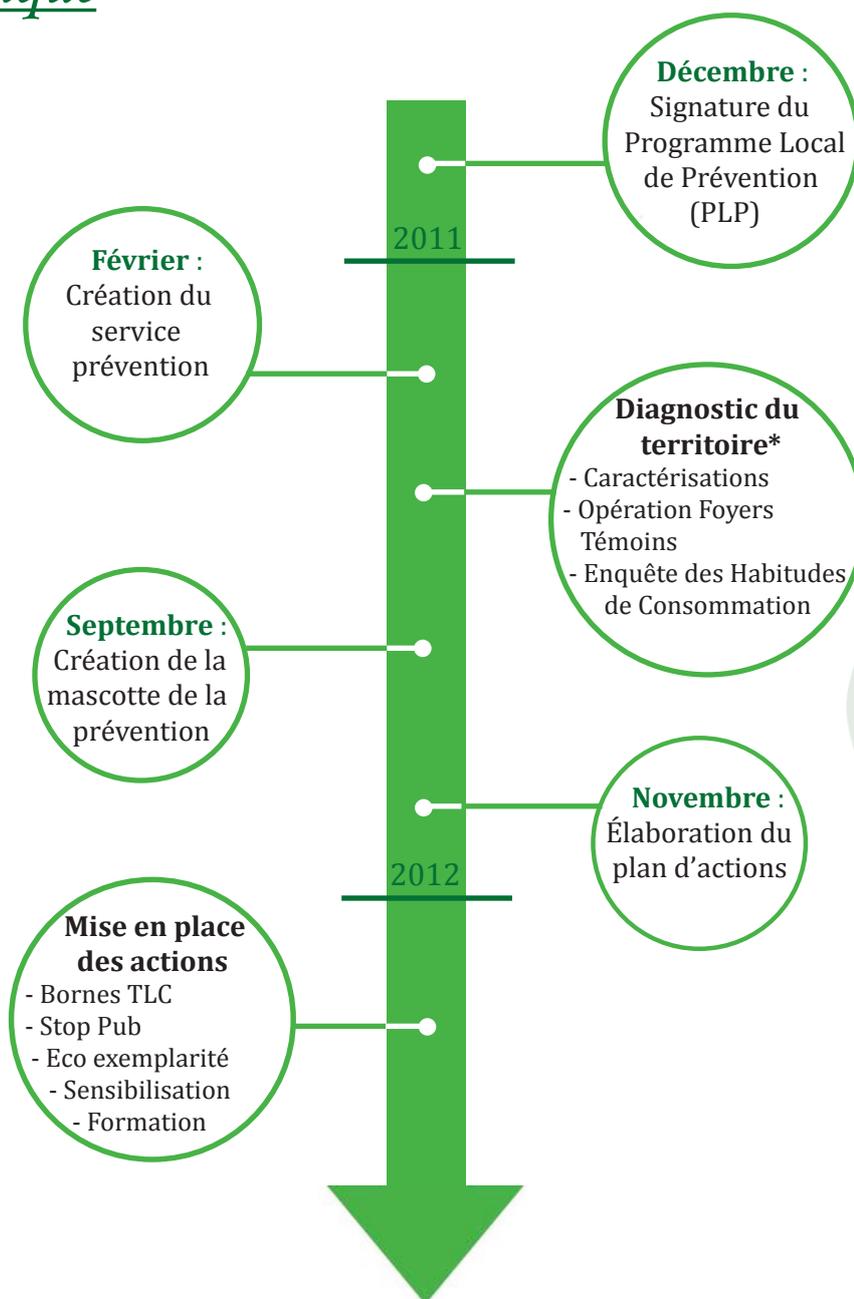
La prévention recouvre un vaste champ d'actions. Il est important de faire la **distinction entre la prévention des déchets et la gestion des déchets**. Ici, c'est le produit en tant que tel qui nous intéresse et non pas les déchets. C'est pour cette raison qu'il faut agir en amont, bien avant que celui-ci ne devienne un déchet.

• Programme Local de Prévention (PLP) des déchets du SEVADEC

Concrètement, l'objectif principal de ce programme est une **diminution d'au moins 7% des OMA en 5 ans** par rapport à l'année de référence (2009). Ayant une production par an et par habitant de 457 kg en 2009, la baisse escomptée est donc de **32 kg par habitant** à l'issue du projet fin 2015.



~ Historique



*Détail du diagnostic du territoire :

• **Caractérisations** : L'évaluation des gisements a permis de visualiser les catégories de déchets avec un impact important sur les OMA du territoire. Les gisements les plus représentés sont les fermentescibles, le verre, les textiles, les publicités et les emballages. Au final, 58% du gisement des OMA peut faire l'objet de réduction.

• **Opération Foyers Témoins** : Cette opération a montré une baisse de la production des OMA (hors biodéchets) de 16%, soit une baisse de 32kg/hab/an.

• **Enquête des Habitudes de consommation** : Cette étude a permis de mieux cerner les priorités d'actions selon les gisements de déchets et d'apprécier à quel point la population est prête à modifier son comportement. En ce sens, elle révèle qu'il existe de nombreuses pistes d'améliorations à exploiter et qu'un travail global de sensibilisation et d'information au niveau de la prévention des déchets semble primordial.

~ La mise en oeuvre du plan d'action

L'année 2012 est la première année de la mise en place du plan d'action. Le tableau ci-dessous présente un récapitulatif des actions menés en 2012 ainsi que de leurs méthodes d'application.

AXE	Action	Intitulé de l'action	Objectifs de réalisation	Bilan
Prévention générale	1	Communication générale sur la prévention	1 événement (Journée Portes Ouvertes JPO) réalisé 50 supports relais sollicités 14 supports relais actifs 15 interventions réalisées 50 000 brochures diffusées 5 000 connexions numériques	1 événement (JPO) «POUBLI FESTI» 80 supports relais sollicités 56 supports relais actifs 11 interventions réalisées 267 000 brochures diffusées 727 connexions numériques
Consommation Eco responsable	2	L'eau du robinet un geste économe	2 «Bar à eau» réalisés 4 distributeurs sollicités	4 bars à eaux dont 2 en collaboration 2 distributeurs sollicités
	3	Cuisinez malin, gaspillez moins !	1 concours 30 structures démarchées pour le concours 10 structures démarchées pour des ateliers 5 structures participantes au concours 5 structures participantes aux ateliers	5 structures démarchées pour des ateliers 1 structure participante aux ateliers
	4	Lutte contre le suremballage	2 Grandes et Moyennes Surfaces (GSM) sollicitées 3 animations réalisées	1 GSM sollicitée 2 animations réalisées
	5	Sensibilisation sur l'utilisation et le devenir des produits toxiques		2 structures démarchées 1 structure participante 1 atelier réalisé
	6	Agissons, consignons !	30 acteurs démarchés 1 Etude de faisabilité	21 acteurs démarchés 1 Etude de faisabilité
Actions emblématiques nationales	7	Dispositif STOP PUB	8 points de distribution mis en place	32 points de distribution mis en place
	8	Pas d'achat sans cabas !	44 commerçants démarchés	
Eco exemplarité de la collectivité	9	Etablissements publics Témoins / engagés	25 établissements démarchés	17 établissements démarchés
	10	Eco exemplarité de nos installations	10 employés sensibilisés 3 gestes mis en place	11 employés sensibilisés 4 gestes mis en place
Réemploi et Réparation	11	Création d'une Ressourcerie	3 outils de communication utilisés 1 déchèterie en point de collecte	2 outils de communication utilisés 1 déchèterie en point de collecte
	12	Promotion du Réemploi et de la réparation	1 événements réalisés 10 structures démarchées 2 outils créés (guide/annuaire/fiches)	2 outils créés (guide + fiche)
	13	Collecte des textiles	38 nouveaux Points d'Apports (PA) 5 communes adhérentes	39 nouveaux PA 13 communes adhérentes
Déchets des entreprises	14	Entreprises témoins / engagées	10 entreprises sollicitées	1 entreprise sollicitée

~ Les actions emblématiques

• Formations

Formation des ambassadeurs de tri du 13 au 15 février

Article de presse suite à la formation des élus du 19 mars

12 Calais Lundi 26 mars 2012

Syndicat d'élimination et de valorisation des déchets du Calaisis

Les élus du Calaisis en formation

Lundi soir, au Syndicat d'élimination et de valorisation des déchets du Calaisis, avait lieu une formation à destination des élus. Environ vingt personnes étaient présentes; le thème de la soirée était " Qu'est ce que la prévention des déchets ? "

L'animation de cette session était assurée par Eddy Bachorz, formateur agréé par l'Association française de normalisation (Afnor), en partenariat avec l'Agence nationale pour le développement de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). Il a débuté son exposé en expliquant ce qu'était la prévention des déchets : « C'est l'ensemble des actions visant à éviter ou réduire la production de déchets, limiter la nocivité des déchets et faciliter l'élimination et la valorisation des déchets. La prévention est complémentaire du tri à la source. Elle concerne l'ensemble des actions en amont de la collecte sélective et du tri », a-t-il dit. Pour Eddy Bachorz, il est nécessaire de faire la prévention car la production de déchets ne cesse de croître, il est donc impératif d'agir. « Nos habitudes changent, nous consom-



Les élus du Calaisis étaient en formation.

mons plus et différemment. Ces changements génèrent un surplus de déchets. Nous devons donc apprendre à consommer autrement, à trier, à limiter les effets néfastes des déchets sur notre environnement ».

Des solutions pour réduire les déchets

Les petits gestes du quotidien peuvent changer la production de déchets, grâce à des solutions simples qui peuvent faire beaucoup. Ainsi, en partenariat avec le relais et éco textile, il est désormais proposé de mettre en place sur les différentes communes des bornes textiles : " Rien ne se jette, tout se récupère ", c'est une sorte de devise. Le formateur a aussi demandé aux élus, au nom du Sévadec, d'établir dans leur

ville un point de distribution de l'autocollant " Stop pub ", afin de laisser le choix à la population de recevoir ou non les imprimés non sollicités (INS). Il a également suggéré de les accompagner dans la mise en place de collectes spécifiques (piles, ampoules, néons, cartouches d'encre, téléphones portables), ainsi que dans la mise en place d'actions éco exemplaires et ainsi de réaliser

des économies (papiers, consommables, énergies). Enfin, il a proposé d'intervenir dans les communes avec les structures locales pour la mise en place d'ateliers spécifiques à leurs besoins. Ainsi, 121 kilos par an et par habitant de déchets peuvent faire l'objet de gestes de prévention tels qu'éviter le gaspillage de produits alimentaires ou limiter les impressions et les photocopies.

Le résultat d'une étude

L'an dernier, le Sévadec a organisé une campagne locale de caractérisation des ordures ménagères et assimilées. Les chiffres clés sont éloquentes : 16 kilos par an et par habitant de textile, linge et chaussures, 24 kilos par an et par habitant d'imprimés non sollicités, 17 kilos par an et par habitant de gaspillage alimentaire, 20 kilos par an et par habitant de papiers de bureau, 3 kilos par an et par habitant de déchets ménagers spéciaux. Le résumé peut s'écrire ainsi : une tonne de déchets évitée est égale à 92 euros de dépense en moins.

Sévadec : 03.21.19.58.30. Site Internet : www.sevadec.fr - Responsable de l'équipe de prévention : pcollier@sevadec.com

Formation unis-cité
du 31 octobre



Intervention durant le Conseil municipal
de Bouquehault du 21 novembre

Intervention durant la Commission
Environnement SYMPAC du 4 décembre

• Actions phares

Création d'une rubrique «Prévention» sur le site internet en relation avec le service communication



Animations régulières auprès des écoles, des grandes surfaces, du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS), du Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS)



Poubli Festi' : création du 1^{er} village de la réduction et du tri des déchets, 16^{ème} journée portes ouvertes



Création de 10 fiches pratiques sur le thème de la prévention déchets



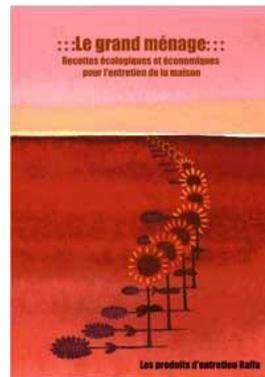
Mise en place de 52 bornes textiles ayant permis de collecter 431 tonnes de TLC sur l'ensemble du territoire



Ressourcerie :
aide à la communication

Achat de 250 **Éco Cup** en 2012 pour éviter l'utilisation des gobelets jetables:

- pour les Manifestations
- pour diverses prêts (association, collectivité, ...)



Diffusion du **Guide Raffa** : pour apprendre à réaliser soit même ses produits d'entretien (plus économique et plus écologique)

Éco Exemplarité du SEVADEC

- Réflexion **Dyson** pour supprimer les essuie-mains papiers
- Mise en place de l'Impression en Recto Verso au sein du SEVADEC
- Signature Mail éco responsable
- Achat d'un nettoyeur vapeur pour réduire l'achat de produits d'entretien, et donc diminuer les quantité de déchets et la toxicité

Dispositif STOP PUB
mise en place de 32 points de distribution



1 an de publicités



Étude de faisabilité : réintroduction de la consigne des emballages en verre



Éco Exemplarité des collectivités : engagement de 7 collectivités sur différents gestes

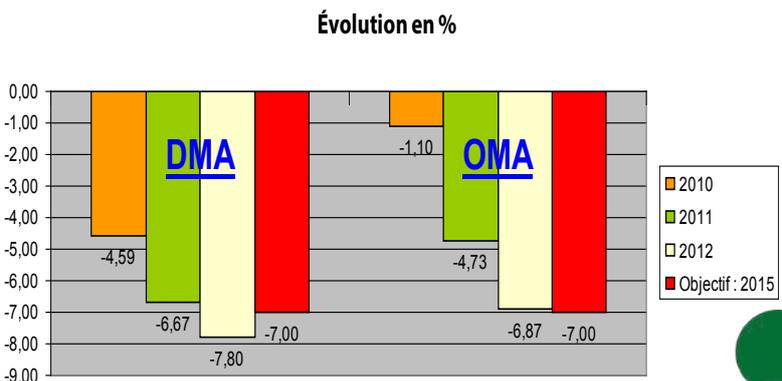


• **Situation actuelle**

Un **comité de suivi** a eu lieu en octobre 2012 afin de faire un point sur l'état d'avancement du PLP et de valider les choix à venir.

État des lieux de 2009 :
- OMA = 457 kg/hab/an
- DMA = 704 kg/hab/an

L'objectif 2015 du SEVADEC est de **réduire de 32 kg/hab/an** les OMA.



9. La communication

À l'image des années précédentes, le service communication du *Syndicat d'Élimination et de Valorisation des Déchets du Calais*, a reçu en 2012 de nombreuses sollicitations. La découverte des coulisses du recyclage sur notre site, s'associe également à des participations sur l'extérieur, afin de sensibiliser le grand public à la politique environnementale de notre syndicat.

• Comice agricole à Audruicq (25 mars 2012)

Le dimanche **25 mars 2012**, le **service communication** (en partenariat avec l'ambassadrice de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq, et les agents préventeurs de notre collectivité) sensibilise la journée, place du Général de Gaulle, une foule venue nombreuse en famille en ce dimanche ensoleillé. Occasion de découvrir pour certains, et pour d'autres fidèles de cet événement, cette assemblée de propriétaires, de fermiers et autres professionnels du monde agricole : agriculteurs, vendeurs de produits de la ferme, produits bio, engins mécaniques, ...

Le service communication du SEVADEC est présent depuis 2008 sur le Comice agricole, en y faisant la promotion des équipements de notre syndicat, réaffirmant au printemps 2012 le bon fonctionnement de notre usine de méthanisation, fleuron de notre collectivité. À cette occasion, nous lançons « **l'opération flyers** » afin d'informer les habitants d'une distribution éminente d'un compost toujours gratuit et de qualité sur les déchèteries, et plus précisément sur celles de Oye-Plage et d'Audruicq. Les périodiques « **Puissance 3** », « **Tri Habitude Info** » ainsi que la plaquette de présentation sont offerts aux nombreux visiteurs, ainsi que des formulaires pour l'obtention d'un badge d'accès afin de fréquenter les déchèteries. Dans le même temps, de nombreux contacts sont enregistrés avec la population, des enseignants, des formateurs afin d'organiser de futures visites.

Le SEVADEC était également présent sur un autre événement en cette année 2012, cette fois en partenariat avec la Ville de Calais.

• Semaine du Développement Durable (du 1er au 7 avril 2012)

Comme chaque année, le service communication du SEVADEC s'associe avec le service Écologie de la Ville de Calais, dans le cadre de la **Semaine du Développement durable**, afin de proposer de nombreuses animations, notamment des visites de nos équipements. À présent, cette manifestation remplace les célèbres **Journées de l'Environnement** dont la première édition remonte à l'année 1991.

Ainsi, nombreux sont les établissements scolaires et centres de loisirs de Calais à répondre à notre invitation et de bénéficier du transport gratuit, offert par la cité des « Six Bourgeois ». Citons alors les écoles primaires Michelet, Washington, Balzac, ... le centre de loisirs CLAEPP du Fort-Nieulay, ...

Les enfants parcourent nos installations, et répondent avec grand intérêt à un mini quiz à la fin de la visite sur le thème général du développement durable.

2012 année olympique, ... 2012 : année d'un nouveau partenariat avec le secteur médicalisé. Ainsi, après « **SELECT'ART** » en 2010 à la maison de retraite du « Château des Dunes », la communication de notre collectivité est à l'honneur, et est heureuse de participer à un autre événement en ce mois de mai 2012.



• Journée Olympique à la maison de retraite « la Roselière » de Calais (11, 12 & 13 mai 2012)

En clin d'œil en cette année olympique, Jeux de Londres 2012 oblige, l'EPHAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) de la Roselière de Calais, organise sur trois jours, et deux sites : d'une part la « Roselière » Parc d'activités du Virval à Calais, et d'autre part au Cosec Coubertin, avenue Pierre de Coubertin, une belle manifestation sur des thèmes dédiés aux sports adaptés, la prévention des maladies cardio-vasculaires, et à l'organisation de tournois sportifs.

En cette année olympique 2012, la proximité de Londres et de Calais donne l'idée à **Véronique Lalot**, cadre à la maison de retraite « les Dunes » de Calais, d'organiser un nouvel événement majeur pour les résidents, les familles mais aussi pour les écoliers d'établissements scolaires de Calais et des alentours.

Les valeurs portées par le projet sont celles de l'éducation populaire à savoir; valoriser une culture sportive, y établir des actions de communication entre la jeunesse et les seniors, inculquer en objectif transversal le respect des autres, le respect de soi, le respect de l'environnement, d'où la présence du service communication afin d'impulser auprès de ce public, l'intérêt du tri écologique des déchets. Occasion intéressante de promouvoir l'existence du SEVADEC, de mettre en avant la politique environnementale de notre collectivité; en présentant l'intérêt d'un tri écologique pour l'amélioration du cadre de vie, la préservation des générations futures et actuelles, y présenter nos équipements, et de proposer des visites gratuites de nos installations.

• Un public toujours de plus en plus avide de culture environnementale, portant grand intérêt pour la visite de nos équipements performants...

Après une visite d'une délégation chinoise et biélorusse les années précédentes, nos installations suscitent toujours autant l'intérêt depuis deux années déjà de **Théa Van Bokhoven de Wolf**, professeure au Collège Pristentuim de Bréda. Francophile, cette enseignante et son mari, tous deux amoureux de la Côte d'Opale, et notamment de la ligne côtière s'étendant du Cap Blanc Nez à Escalles, participent avec d'autres collègues et un groupe d'élèves à un projet environnemental.



Ils ont fait ainsi une escale au sein de notre collectivité afin de découvrir notamment (« the Biogas Plant »), l'unité de biométhanisation, mais également (« the sorting of household waste »), le centre de tri des déchets ménagers. Cette visite se déroule le lundi **4 juin 2012**. Heureux de constater que le SEVADEC et ses équipements intéressent chaque année des Néerlandais.

Les équipements du SEVADEC sont également à l'honneur chaque semaine, lors des visites proposées dans le cadre de la découverte des « coulisses du recyclage ». Ainsi, le service communication recevait de nombreux visiteurs en cette année 2012 sur nos différents sites à Calais (centre de tri, unité de méthanisation, déchèterie Monod) et sur l'extérieur (déchèteries de Licques, de Guînes, de Oye-Plage, Audruicq).

De nombreux visiteurs du monde professionnel et du secteur éducatif se réjouissent de nous rencontrer.

- D'une part des **petits écoliers** (école primaire Mouchotte, Oran Constantine, Washington, Balzac, Beau-Marais, Stéphenson, Michelet, Sacré Cœur de Calais, de Ruminghem, de Saint Folquin, d'Audruicq, de Vieille-Église, mais aussi l'école du Centre, celle de Sainte Anne, puis Roger Macke de Coulogne, Anne Frank d'Ardres, Brédenarde d'Audruicq) et dans le cadre du marché d'exploitation des déchets d'emballages de la Terre des 2 Caps : les écoles primaires de Marquise, Réty, Ferques et de Wacquinghen, ...
- D'autres part des **collégiens** (les Argousiers de Oye-Plage, Vauban de Calais, Chantilly de Calais, Brédenarde d'Audruicq, Jean Rostand de Licques, collège de l'Europe d'Ardres,...
- Egalement des **lycéens** (Don Bosco de Guînes, le lycée Léonard de Vinci de Calais, ceux du lycée Sophie Berthelot de Calais),
- Enfin des **universitaires** comme chaque année les **étudiants** de la filière DEUST de l'Université du Littoral de Calais, de Boulogne et de Lille, ainsi que les BTS du lycée agricole de Coulogne ; un « établissement impliqué dans son environnement ».

Outre le milieu scolaire, d'autres partenaires s'ajoutent à la liste de nos nombreux visiteurs, à l'image de : **PIF (Partenaire Insertion Formation de Calais** (structure agissant en faveur de l'emploi et de la formation), « **Drôles de Mum** » association de femmes à la fois mères et étudiantes, fortement intéressées par la cause environnementale, l'**AFAPEI** (Association Familiale de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales du Calais), la **Mission locale de Calais** (qui a pour mission de promouvoir l'accueil, l'orientation et l'information de tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans déscolarisés), l'**UEAJ (Unité Éducative d'Activité de Jour de Calais)**, ...

Enfin le service communication reçoit, durant l'année 2012 et à de nombreuses reprises, l'association **Unis-cité**, un service civique qui permet à des jeunes de bénéficier d'une formation citoyenne, et d'agir pour la solidarité et l'environnement. Outre des visites organisées durant l'année, une manifestation se déroule l'espace d'un après-midi dans le quartier du Fort-Nieulay à Calais, afin de sensibiliser les habitants du secteur de Calais Ouest.

• ... et une sensibilisation sur le terrain

Sur invitation d'**enseignants** du lycée Don Bosco de Guînes, le service communication intervenait devant des **élèves de seconde**, afin de débattre sur les questions environnementales, plus globalement sur le thème du **développement durable**. Très réceptifs, les élèves sont fortement intéressés par les questions environnementales et très impliqués. Ils reconnaissent l'importance de la préservation de l'environnement, et s'accordent à reconnaître qu'ils peuvent agir au quotidien pour dame nature chaque jour en triant les déchets à la maison. Ils accordent un grand intérêt à la gestion des déchets et au rôle capital du SEVADEC dans la valorisation des déchets.

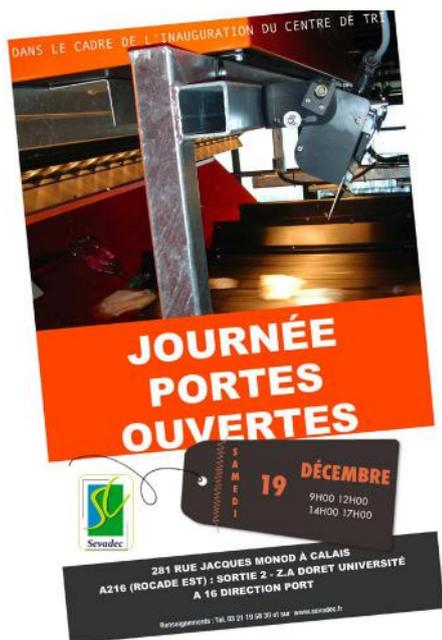
Outre des interventions en milieu scolaire, le service communication est intervenu dans des **centres d'accueil et de loisirs** (Ardres, CLAEPP de Calais,..), **sociaux et culturels** (Marie-Jeanne Bassot de Sangatte, la MJC Maison des Jeunes et de la Culture de Calais, le centre social Henri Matisse de Calais) afin de sensibiliser le jeune public à l'intérêt du tri écologique des déchets et à une présentation du SEVADEC.

Ces interventions impliquent également des **visites gratuites** de nos équipements; installations à la pointe du progrès. Notion de progrès technique qui se renforce et se concrétise dans les faits avec les travaux de modernisation du centre de tri des déchets ménagers du SEVADEC.



• Inauguration du centre de tri (14 décembre 2012)

Face à un parterre d'**élus**, de **journalistes**, et de **techniciens**, le SEVADEC se réjouit d'avoir inauguré en **décembre 2012**, un nouvel équipement performant à la pointe des dernières avancées technologiques qui permettra d'améliorer considérablement le tri réalisé de façon automatique et surtout les conditions de travail des agents valoristes.



Nul doute que cette nouvelle infrastructure présentée pour la première fois dans notre journal « **PUISSANCE 3** » n°8 de **mai 2012**, puis sur son mode de fonctionnement dans notre bulletin d'informations « **TRI HABITUDE INFO** » de **novembre 2012**, éveille la curiosité et l'intérêt de chacun, tout du moins si l'on s'en réfère à la réussite de la **17^{ème} manifestation « Portes Ouvertes »** du **15 décembre 2012** au lendemain de l'inauguration de celui-ci. Comme celle du 16 juin de la même année avec une fréquentation atteignant presque 600 visiteurs.

S'accompagnant des **travaux de modernisation** du centre de tri et de la rénovation des locaux, le service communication bénéficie d'un **nouveau circuit de visites** pour la rencontre avec nos visiteurs. Depuis 2005, c'est en moyenne près de 6 000 visiteurs par an qui viennent découvrir le SEVADEC.

La **salle de communication** aménagée depuis son ouverture en septembre 2004, a subi également une transformation de qualité. Désormais, le service communication s'enrichit d'un **espace pédagogique** à la hauteur de son centre de tri, avec l'implantation de supports pédagogiques : tableaux, panneaux magnétiques, frise chronologique, ... Ces éléments seront retranscrits dans un dossier papier pour les formateurs et les professeurs.

Enseignants que nous ne remercions pour l'intérêt qu'il attache à notre collectivité ainsi qu'à notre concours scolaire.

• Concours scolaire Tri Star 2012, « Prix Gérard Brocvielle »

La sensibilisation auprès des plus jeunes est un enjeu capital pour notre Syndicat. Nos **ambassadeurs juniors** sont conviés à s'initier au problème récurrent des déchets dans notre société. Trier, c'est bien, comprendre l'intérêt réel de la collecte sélective, du tri écologique et du recyclage est une problématique tout aussi importante encore. Les visites s'inscrivent dans cette logique.

L'édition «TRI STAR 2012» repose sur la créativité des écoliers, avec la réalisation de dessins (pour les classes de cours élémentaires (CP), mais également la réalisation en emballages recyclés « tétra brick » (classes de CE1) d'un objet, la conception et l'organisation d'une exposition photographique sur le thème de l'environnement (classes de CE2), la réalisation de « **Poubli** » logo du service prévention (classe de CM1), et la conception de « **la fourmi** » le logo junior du SEVADEC depuis 2006.

Les lauréats 2012 : Curie-Dusquenoy de Guînes (catégorie CP), Mouchotte de Calais (CE1), Bonningues-les Calais (CE2), Balzac Calais (CM1), et l'établissement du SESSAD (catégorie CM2) reçoivent lors de la 16^{ème} journée « Portes Ouvertes », lors d'une conviviale cérémonie, le « Prix Gérard Brocvielle » des mains du président du SEVADEC, ainsi que de nombreux cadeaux (places de piscine et de patinoire, dvd de l'émission « C'est Pas Sorcier », des manuels scolaires, ...).



• Diffusion des supports « Puissance 3 » et « Tri Habitude Info » et gestion du site internet www.sevadec.fr

L'année 2012 est marquée également par la diffusion dans l'ensemble des foyers du territoire du SEVADEC du bulletin et de lettres de communication.



Ainsi, le **numéro 8** du « **Puissance 3** » de **Mai 2012**, tiré à 80 000 exemplaires, a pour thèmes : la modernisation à venir du futur process du centre de tri, le bilan du fonctionnement des équipements du SEVADEC de l'année précédente, la promotion de la 16^{ème} journée Portes Ouvertes du 16 juin 2012, et des résultats du concours scolaire 2012 « Prix Gérard Brocvielle », ...

Les **numéros 5 et 6** du « **TRI HABITUDE INFO** »,

- pour le premier (précisions sur le coût et mode de collecte de nos déchets, diffusion du calendrier de distribution du compost),
- pour le second (numéro spécial nouveau process du centre de tri) sont diffusés à deux reprises : en mars et novembre 2012, avec le même tirage : 75.000 exemplaires par périodique et toujours sur papier recyclé.



Outre le support papier, le SEVADEC bénéficie depuis 2010, d'un site internet sur la toile, à cette adresse www.sevadec.fr

Les Français utilisent de plus en plus internet, et les habitants du territoire du SEVADEC ne font pas exception à cette règle. Ainsi, les administrés de notre collectivité s'informent davantage sur les horaires des déchèteries, le moyen d'acquérir une carte de déchèterie, le tri écologique : rubrique « comment trier ? », et enfin sur l'organisation des journées Portes Ouvertes, la rubrique : comment découvrir les coulisses du recyclage.

Les internautes aiment à consulter, lecture en ligne nos périodiques diffusés sur notre territoire « **Tri Habitude Info** » et le « **Puissance 3** », du premier magazine en 2004 jusqu'aux plus récents. Le public est également friand d'une information afin d'acquérir un compost gratuit et de qualité. « Nos visiteurs » consultent régulièrement également en cette période estivale ; l'évolution des travaux de modernisation du centre de tri, quotidiennement mise à jour (avec chronologie et photos) afin de constater de l'évolution des travaux.

Ainsi « **sevadec.fr** », est bel et bien inscrit dans la mémoire collective, et s'inscrit comme le reflet de notre collectivité et de ses actions environnementales.



Photo de la nouvelle salle pédagogique



10. Le lexique

~ Les types de déchets

Tableau synoptique sur la composition des déchets municipaux gérés par les collectivités locales⁽³⁾

Déchets de la collectivité - déchets des espaces verts publics - déchets de voirie, marchés - déchets de l'assainissement (boues d'épuration)	Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) = déchets produits par les ménages et les activités économiques collecté par le service public d'élimination des déchets	
	Déchets occasionnels Ensemble des déchets provenant des déchèteries	Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) = déchets « de routine »
		<table border="1"> <tr> <td> Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) = Déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires) </td> <td> Déchets collectés séparément soit en porte à porte, soit en apport volontaire <ul style="list-style-type: none"> • déchets fermentescibles • déchets d'emballages (PET, PEHD, ELA, métaux, cartons, papiers, EMR) • verre </td> </tr> </table>
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) = Déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires)	Déchets collectés séparément soit en porte à porte, soit en apport volontaire <ul style="list-style-type: none"> • déchets fermentescibles • déchets d'emballages (PET, PEHD, ELA, métaux, cartons, papiers, EMR) • verre 	

Source : CGDD complété par SEVADEC⁽³⁾

Biodéchets⁽⁴⁾ : déchets biodégradables solides pouvant provenir des ménages composés des déchets alimentaires, des déchets verts ou déchets de jardin, des papiers et cartons.

Déchets verts : résidus d'origine végétale issus des activités de jardinage et d'entretien des espaces verts.

D.E.E.E. = Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques : déchets incluant tous leurs composants, sous-ensembles et consommables spécifiques. Ils comprennent, par exemple, les produits «blancs» (électroménagers), les produits «bruns» (TV, vidéo, radio, hi-fi) et les produits «gris» (bureautique, informatique). Ils font l'objet d'une filière adaptée depuis le 31/12/2006.

Déchets fermentescibles⁽⁴⁾ : déchets composés exclusivement de matière organique biodégradable. Il est susceptible d'être traité par compostage ou méthanisation.

Déchets inertes⁽⁴⁾ : déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique. Ils ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine.

Déchets Spéciaux : déchets qui, en raison de leur composition ou de leurs propriétés, présentent un danger pour la santé humaine ou pour l'environnement.

On distingue :

- **D.D.S. = Déchets Diffus Spécifiques** : déchets produits par les ménagers tels que les aérosols, les produits de jardinage, les produits de bricolage, etc.
- **D.A.S.R.I. = Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux** : déchets d'activités de soins qui peuvent présenter des risques infectieux, chimiques, toxiques, radioactifs.

Déchets ultimes : déchets qui ne sont plus valorisables, ni par recyclage, ni par valorisation énergétique. À ce titre, ils sont réglementairement les seuls à pouvoir être stockés (enfouis) dans un Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (CSDND).

E.L.A. = Emballages Liquides Alimentaires (brique de lait ou jus de fruits)

E.M.R. = Emballages Ménagers Recyclables : emballages alimentaires en carton fin et léger (pâquets de gâteau, suremballade de yaourts).

J.R.M. = Journaux, Revues, Magazines

P.E.H.D. = **PolyÉthylène Haute Densité** : matière plastique opaque utilisée dans la fabrication d'emballages (flacons de produits ménagers et recyclables comme des tuyaux, des contreforts de chaussures, des bidons,...)

P.E.T. = **PolyÉthylène Téréphtalate** : matière plastique pour fabrication de bouteilles

transparentes et recyclables en nouvelles bouteilles, barquettes, fibres textiles, rembourrage de couettes, oreillers, anoraks et peluches.

Tout venant : déchets ménagers en mélange ne pouvant être déposés dans bacs du fait de leur taille. Ces derniers sont apportés en déchèteries.

~ Les types de collectes

Collecte⁽⁴⁾ : ensemble des opérations consistant à enlever les déchets et à les acheminer vers un lieu de transfert, de tri, de traitement ou une installation de stockage des déchets.

Collecte en porte à porte⁽⁴⁾ : mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un groupe d'utilisateurs nommément identifiables; le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'utilisateur ou du lieu de production des déchets.

Collecte par apports volontaires⁽⁴⁾ : mode d'organisation d'une collecte dans lequel un «contenant de collecte» est mis à la disposition du public : colonne, conteneurs spécifiques sur des espaces publics, déchèteries, etc. La collecte sélective s'applique aux déchets ménagers.

Collecte séparée⁽⁴⁾ : Collecte de certains flux de déchets, préalablement séparés par les producteurs, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.

~ Usine de biométhanisation

Centre de valorisation organique (CVO) : appelé également usine de biométhanisation.

Méthanisation⁽⁴⁾ : Transformation des matières organiques par «fermentation anaérobie» (raréfaction d'air) et «digestion», celle-ci conduit à la production de biogaz (essentiellement constitué de méthane) et d'un digestat éventuellement utilisable (selon sa qualité) après compostage.

Biométhanisation : procédé de transformation de la matière organique par un ensemble de micro-organismes, en l'absence d'oxygène (anaérobie). Ce phénomène s'accompagne de la production de «biogaz», mélange gazeux combustible, et d'un résidu appelé «digestat».

Digesteur : contenant dans lequel vont fermenter les biodéchets.

~ Autres définitions

Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (CSDND) : centre dans lequel on enfouit les déchets ultimes, c'est-à-dire les déchets qui ne peuvent plus être réduits d'avantage ou encore les déchets parmi lesquels toute matière valorisable a déjà été récupérée.

Haute Qualité Environnementale (HQE)⁽⁴⁾ : démarche visant à réduire les impacts sur l'environnement des bâtiments lors de leur construction, de leur rénovation et de leur usage.

Refus de tri⁽⁴⁾ : déchets non récupérés à l'issue du tri industriel et manuel. Ils font l'objet d'un traitement ultérieur.

Valorisation⁽⁴⁾ : terme générique recouvrant le réemploi, la réutilisation, la régénération, le recyclage, la valorisation organique ou la valorisation énergétique des déchets.

Notes complémentaires :

⁽¹⁾ Recensement 2008 de l'INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2011, appliqué en 2012 au SEVADEC car la déclaration des collectivités s'est faite fin 2011

⁽²⁾ Moyenne nationale, données de l'ADEME

⁽³⁾ Tiré du *Lexique à l'usage des acteurs de la gestion des déchets* du ministère chargé de l'environnement en partenariat avec l'ADEME de Mai 2012

⁽⁴⁾ Définitions provenant du site de l'ADEME : www.ademe.fr



Centre administratif
281, rue Jacques Monod B.P 20
62101 Calais cedex

Tél. 03 21 19 58 30
Fax. 03 21 36 58 41
www.sevadec.fr